

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. SEPTEMBRE

1779.

TOME CLIV.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de S. Maj. l'Impéra-
trice-Reine Apostolique.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Appro-
bation du Commissaire-Examineur.*

*Suite des Livres nouvellement rentrés
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

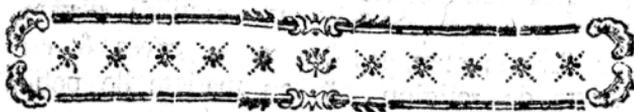
ENcyclopédie de jurisprudence, ou Dictionnaire complet, universel, raisonné, historique & politique de jurisprudence civile, criminelle, canonique & bénéficiale, &c, de toutes les nations de l'Europe. Par une société de juriconsultes, de publicistes & de gens de lettres. 30 vol. in-4°. 1778. Les six premiers sont en vente.

Manuel de la jeunesse, ou instructions familières en dialogues sur les principaux points de la Religion; ouvrage utile aux personnes qui disposent la jeunesse à la première Communion. 2 parties in-12°. 1773.

Romée, *Praxis celebrandi Missam, tum privatam tum solemnem, juxta ritum romanum, ad mentem rubricarum Missalis romani, & decretorum sacre Rituum Congregationis.* 4 tomi in-12°. 1773.

Théorie (la) & la pratique de l'Arithmétique des Marchands, ouvrage utile à ceux qui veulent apprendre cette science sans le secours des maîtres; par Adrien Serré. In-8°. 1773.

Grafers (P. Rudolph) *Predigten auf alle Sonn- und festtage des Jahres.* 3 Th. 4°. Augsburg 1776.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. SEPTEMBRE

1779.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Dialogues entre les philosophes modernes, par
Mr. l'abbé Liger, licencié ès loix. A Ge-
neve, chez les freres Crammer 1778. 3 vol.
in-12.*

PArmi les apologies multipliées de la reli-
gion, l'ouvrage que j'annonce ici, mé-
rite une place distinguée; on peut même le
considérer comme unique dans son genre, &
comme un des plus propres à détromper les
ames droites séduites par les erreurs modernes.
C'est une espece de code philosophique, où

4 *Journal hist. & lit.*

l'on a recueilli & transcrit mot à mot tout ce qu'il a plu aux chefs de l'incrédulité d'affirmer sur les matieres les plus graves & en matiere de religion, & en matiere de politique, & en matiere de morale, & en matiere de métaphysique. On y voit ces grands hommes errans au gré du caprice & de l'humeur actuelle, tantôt affirmant tantôt niant les mêmes choses (a); tantôt conspirant avec d'autres *esprits forts* ou très-foibles contre la doctrine & les pratiques de l'Évangile, tantôt s'opposant aux assertions les plus accréditées du philosophisme, & renversant les prétentions de ceux avec lesquels ils sembloient être étroitement alliés. Depuis long-tems les critiques chrétiens avoient fixé la vûe sur cette espece de guerre civile qui défoloit la philosophie, qui en dévoiloit la foiblesse & l'inconséquence, qui portoit l'empreinte la plus évidente de l'erreur, sçavoir la contradiction, le *oui* & le *non*, comme dit St. Paul; & parla même le contraste le plus frappant avec la

(a) Genre de variation qui, suivant la réflexion d'un orateur célèbre, est inhérent au caractère de l'incrédule. " Chaque libertin, selon son caprice, se fait intérieurement une créance à sa mode, & qui n'est que pour lui seul; suivant en aveugle toutes ses idées, raisonnant tantôt d'une façon & tantôt de l'autre, se formant des systèmes chimériques de providence, & de divinité qu'il établit & qu'il renverse selon l'humeur présente qui le domine; ne se fixant à rien, & contestant sur tout." *Bourd. Panég. de St. Thomas.*

1. Septembre 1779.

5

doctrine du Légiflateur des Chrétiens, qui, fuivant la remarque du même Apôtre, ne connoiffoit nullement ce *oui* & ce *non* (a). Cependant perfonne n'avoit encore entrepris de recueillir ces assertions difparates & oppofées, d'en faire un corps de doctrine contradictoire & destructive d'elle-même.

On avoit dit mille fois que les adverfaires du christianifme fe réfutoient les uns les autres, qu'ils fe réfutoient eux-mêmes; un des génies les plus célèbres de ce ficcle avoit fourni les argumens les plus propres à le combattre, & il eft convenu ingénument, qu'on s'en étoit fervi avec le plus grand fuccès (b); mais d'affembler ces caprices de l'erreur & de la folie, c'étoit un genre d'ouvrage qui ne promettoit que de l'ennui; M^r. l'abbé Liger a eu le courage de le furmonter.

L'art du dialogue a beaucoup contribué à faciliter à M^r. L. ce pénible travail. L'idée de faire converfer les philofophes entr'eux, lui a été du plus grand fecours. Tout ce qu'ils difent les uns contre les autres, eft tiré mot à mot de leurs ouvrages que l'auteur
a eu

(a) *Non fuit est & non; sed est in illo fuit.* 2. Cor. 1.

(b) Voyez *Le Déisme réfuté par lui-même*; on feçait que Rouffeau ayant lu ce livre, a eu la bonne foi de dire : *il m'a très bien réfuté. Mais il falloit dire le déifte réfuté; parce que mes principes ne font pas ceux de tous les déistes* *.

* Ce ne font pas les mêmes, mais ils ne font pas plus folides les uns que les autres.

a eu soin de citer avec exactitude. Un personnage italien, nommé *Acortino*, que M^r. L. fait intervenir, semble s'efforcer à concilier ces bruyans dissertateurs, mais ses efforts n'aboutissent qu'à mieux faire fortir leurs contradictions.

Je ne puis suivre l'auteur dans les différens dialogues où il fait disserter les philosophes sur l'existence de Dieu, l'ame, la liberté, la tolérance &c; on n'en peut juger que par une lecture suivie & réfléchie : ces matieres déjà très-disparates par elles-mêmes, prennent dans la bouche des philosophes une incohérence qui les exclut de toute analyse. Il n'y a pas d'homme de bon sens qui ne soit frappé de ce combat continuel entre les auteurs les plus fameux du siecle; pour peu qu'il soit convaincu de la simplicité & de l'unité de la vérité, il ne peut se dispenser de fuir une école où l'on n'apprend qu'à la diviser & à la déchirer. " J'ai plus de plaisir, dit l'auteur, à voir un champion se battre les flancs en vain, bâtir & renverser, établir des principes & les détruire aussi-tôt, chanter en un mot une éternelle palinodie; que je n'en aurois à parcourir une foule de preuves convaincantes & péremptoires que l'on opposeroit sérieusement à son ridicule verbiage. Qu'étoit-il besoin de prodiguer la plaisanterie sur des gens qui se jouent les uns des autres; de faire dépense de raisonnement vis-à-vis d'affertions déclarées non recevables par des affertions contraires? Il n'est pas d'ailleurs une difficulté proposée par les philosophes, dont la solution n'ait été donnée par les philosophes même „ " Mon

principal but confifte à mettre au jour les enfeignemens bizarres dont on a été dupé ; à ouvrir les yeux aux perfonnes féduites , en leur rendant fenfible la foibleffe & le ridicule des moïens employés à les féduire ; à tirer de leur enveloppe ces conféquences & abfurdités qui étoient fi artiftement encaffées , que le cadre décidoit les moins clairvoïans en faveur du tableau ; en un mot , à fixer le lecteur par la confidération de trois grands objets , 1^o. des anciens philofophes qui cherchent la vérité fans l'atteindre , 2^o. des philofophes modernes qui la voient & la fuient , 3^o. de Jeſus-Chriſt qui l'enſeigne & la démontre : des Païens qui rendent hommage à la religion , & qui la perfécutoient ; des mauvais Chrétiens qui l'outragent & qui la calomnient ; de la religion qui triomphe des ſophiſtes & des perfécuteurs. Le but de mon ouvrage eſt de prouver que ceux qui inſultent au ſyſtème de la religion , ne lui oppoſent que des ſyſtèmes dignes de la riſée & du mépris de tout homme ſenſé ; d'épargner aux lecteurs la peine de recourir aux ſources , en leur ouvrant le magasin philoſophique , où ils trouveront à leur choix , toutes les pieces propres à défarmer les zélotes du parti „

Le troiſieme volume acheve l'impreſſion que les deux premiers ne peuvent manquer de faire ſur un eſprit droit. La religion toujours la même , toujours ſimple & une dans ſes dogmes & dans ſa morale , dans l'objet de ſon culte & les motifs de ſon eſpérance , dans l'autorité & la ſanction de ſes oracles , forme

un tableau qui remplace d'une manière bien avantageuse & bien consolante les schismes de l'impiété. Cet ouvrage d'un Maître qui est *le même hier, aujourd'hui, & dans tous les siècles* (a), doit avoir nécessairement une supériorité bien marquée sur ceux de ces bruians systémateurs qui n'ont pas deux momens de confiance.

Il ne manque à cet excellent ouvrage que d'avoir été rédigé avec un peu plus d'attention. Le dialogue n'est pas toujours assez nourri & les matières manquent souvent de nuance. On fait quelques fois débiter à tel philosophe les maximes d'un autre, & quoique cela prouve toujours également la division de cet empire d'erreurs, on est fâché que l'auteur ne se soit pas assujéti à un peu plus de gêne pour donner à son ouvrage le mérite d'une plus grande exactitude.

(a) *Heri, & hodie, ipse & in secula.* Heb. 13.

Principes de morale, de politique & de droit public, puisés dans l'histoire de notre monarchie, ou Discours sur l'Histoire de France, dédiés au Roi; par Mr. Moreau, historiographe de France. Tom. V. VI. & VII. A Paris, de l'imprimerie-royale.

IL est inutile d'annoncer que M^r. Moreau soutient l'idée que le public a conçue

1. Septembre 1779.

9

que de l'étendue de ses connoissances historiques & politiques, & sur-tout de la sagesse de ses principes. Le fond de sa philosophie est trop affermi, & son ensemble forme un groupe d'objets trop étroitement liés pour qu'on puisse craindre à l'égard de l'illustre auteur une de ces révolutions, qui dans la littérature actuelle n'ont presque plus rien d'étonnant. La simplicité des faits, les antiques maximes de morale & de religion; voilà les points de vûe qui dirigent cet historien profond & conséquent. Le détail avec lequel j'ai rendu compte des volumes précédens*, étant suffisant pour faire connoître cet excellent ouvrage, je ne m'y arrêterai que peu.

L'auteur développe dans le V^e. tome, comment l'abus du pouvoir en précipita la chute; comment de cet excès de force des premiers Rois, nâquit l'excès de foiblesse de leurs descendans, & prépara la révolution qui les dépouilla de la couronne. Les grands tableaux qui forment l'histoire de Charlemagne sont présentés dans le VI^e. volume avec ces traits fortement dessinés qui caractérisent le pinceau de l'auteur. Un écrivain trop fameux, calomniateur de tous les grands Princes qui ont aimé la religion, a obligé M^r. M. de venger la mémoire du restaurateur de l'empire d'occident. On ne peut rien ajouter à l'évidence de sa réfutation. Les contradictions de M^r. de V. suffisent seules pour anéantir ses injurieuses satyres. Quand sous les Empereurs païens un général romain subjugué la Grande-Bretagne, & brûle les Druides, la Grande-Bretagne nous

* 1. Sept.
1777, p. 3.
— 1. Avril
1778, p. 471.

donne l'idée d'un peuple qui avoit besoin d'être soumis par une nation éclairée : mais quand un Roi chrétien punit des ennemis & des rebelles, quand il détruit l'idole d'Irmenful, c'est un homme sanguinaire, qui vouloit avoir pour esclaves des millions d'hommes, qui cultivoient la terre sous un climat triste, qui nourrissoient leurs troupeaux, & qui ne vouloient point de maîtres.

Les maximes du droit public & du droit des gens que l'auteur mêle habilement aux développemens historiques, sont parfaitement assorties aux règles d'équité & de justice, & toujours dirigées vers la félicité des peuples. Il n'y a pas long-tems que j'ai vû deux historiens s'efforcer à légitimer les excès les plus révoltans contre des nations conquises, & à justifier entr'autres dévastations, celles du Palatinat en 1674 & 1688 (a). On voit par le passage suivant qui m'a paru tout-à-fait remarquable, quelle est la maniere de penser de M^r. M, relativement à cet objet. "Dépouiller des sujets qui n'ont fait qu'obéir à l'autorité publique en prenant les armes, c'est les punir d'avoir été fideles à leurs devoirs : c'est leur enlever un bien dont ils n'ont point abusé. . . . Un Prince, une nation a commis une injustice ; elle a attaqué sans motif, une autre

(a) 15. Fév. 1779, p. 167. — Les *Mémoires pour servir à l'histoire du marquis de Louvois*, en parlent comme d'un chef-d'œuvre de politique & de raison.

I. *Septembre 1779.*

II

tre Puissance ; c'est la volonté , c'est l'autorité publique qui ont décidé cette guerre injuste. Ce ne sont pas les particuliers , c'est l'état , c'est la nation qui fait la guerre ; donc c'est l'état que vous devez punir ; vous ne pouvez lui ôter que ce qu'il possède comme nation , comme puissance , comme état : mais par la raison même que vous avez de dépouiller le Souverain du pouvoir dont il a abusé , vous contractez , dans ce moment , l'obligation de protéger , de défendre , de traiter avec justice & bonté tous ses sujets : car , en prenant la chose , vous prenez toutes les charges de la chose. La souveraineté n'est un pouvoir , que parce qu'elle est en même tems un devoir : vous succédez à l'un , il vous est impossible d'abdiquer l'autre ; & si vous devenez Souverain d'un pais conquis , vous n'êtes plus libre d'en égorger , ou d'en dépouiller les habitans „

Le regne & les loix de Charlemagne continuent à occuper l'auteur dans le VII^e. volume ; il détruit le creux système inventé par quelques spéculateurs anarchiques touchant une prétendue forme républicaine établie sous le regne de Charlemagne , & maintient par des preuves de fait incontestables l'autorité absolue de ce grand Monarque. Les rapports de ses loix & de celles de Pepin avec la liberté , l'état , & les propriétés de leurs sujets seront discutés dans le volume suivant. Je ne puis finir cet extrait sans transcrire un passage bien digne de tenir une place distinguée dans le manuel des Rois. “ Tous les actes extérieurs de

son pouvoir (du Souverain), tout ce qui parle à la nation de sa part & en son nom, doit annoncer la sainteté des règles dont il s'écarte ; sa législation, s'il veut regner, doit donner le démenti à ses mœurs, & si par malheur il n'étoit plus religieux, son gouvernement devoit l'être encore. Ce contraste est un grand mal sans doute, mais moindre cependant que la licence des peuples née de la subversion des principes, & si par le plus grand des malheurs le Monarque étoit irréligieux, il vaudroit encore mieux pour son propre avantage qu'il fût généralement condamné, qu'universellement imité. O Rois ! daignez méditer cette vérité précieuse. Si la corruption se glisse dans votre palais, si elle gagne même votre personne, il est pour vous de la plus grande importance qu'elle ne puisse jamais être regardée que comme un effet de votre foiblesse. Tout seroit perdu, si vous aviez l'orgueil insensé de vouloir donner vos propres vices comme une suite de vos réflexions, & comme le résultat d'un système. Ces dogmes évangéliques que vous croïez comme nous, & d'après les preuves les plus claires, cette foule de pratiques qu'exige de vous votre soumission aux loix de l'Eglise, ces observations que le fanatisme de l'irréligion vous peindra comme minutieuses, & qui scrupuleusement respectées par vos ancêtres sont devenues la portion la plus précieuse de l'étiquette de vos cours, voilà, Princes, ce que vous devez conserver avec soin. Tout cela, dût-il être la condamnation de vos

I. Septembre 1779.

13

mœurs, est peut-être la plus forte barrière que vous aiez intérêt d'élever autour du trône.,,



Supplément aux Erreurs de Voltaire, ou réfutation complète de son Traité sur la Tolérance, par un ecclésiastique du diocèse de Rheims,

Hæreticum hominem post unam & secundam correptionem devita. *Epist. ad Tit. cap. 3. v. 10.*

A Liege, chez le Marié, & à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 1779. 1 vol. in-12.

Rien ne prouve mieux la force de la vérité que le succès prodigieux qu'à eu le recueil historique & critique publié sous le titre d'*Erreurs de Voltaire* *. Cet ouvrage écrit d'un stile simple & sans prétention, par un auteur qui n'avoit ni la célébrité ni l'appui du puissant parti de M^r. de Voltaire, à pénétré avec célérité jusqu'aux extrémités de l'Europe, on en a fait un grand nombre d'éditions, & les littérateurs de toutes les nations ont jugé qu'il étoit d'une utilité extrême pour maintenir les droits de l'histoire contre l'autorité d'un écrivain éloquent qui avoit substitué aux faits, des imaginations présentées sous les couleurs les plus brillantes. Ce *Supplément aux Erreurs* est l'ouvrage d'une main différente de celle qui a recueilli les *Erreurs*, mais il est écrit dans le même esprit, avec une critique également saine, un usage bien dirigé de l'érudition, des réflexions sages; &

* Fev.
1770. p. 95.

même en général avec plus de vivacité & d'intérêt. Le zèle de l'auteur s'est animé par une considération bien propre à faire impression sur l'esprit d'un auteur chrétien. " Il faut connoître bien peu, ou détester bien souverainement la pureté de la religion, pour oser proposer de l'allier avec les délires de toutes les autres religions. Le christianisme est le chef-d'œuvre de l'amour & de la sagesse d'un Dieu : c'est une lumière qui vient du Père des lumières, l'Auteur de tous dons excellens. Sa divinité est attestée par la prophétie, justifiée par les miracles; il est donc essentiellement vrai. Or est-il possible qu'une religion divine dans son principe, sainte dans sa morale, puisse se concilier avec aucune autre religion? n'est-il pas évident qu'une loi que nous tenons de la bonté de Dieu, exclut nécessairement tout dogme qui vient de la perversité des hommes? Comment en effet des choses si opposées pourroient-elles se tolérer? Est-ce qu'un culte criminel ou extravagant, pourroit plaire au Dieu de toute sainteté, de toute sagesse? Pour le rejeter ce culte, il suffit que le Tout-Puissant nous ait révélé de quelle façon il vouloit être honoré, nous ait prescrit le culte qu'il desiroit qui lui fût rendu. Ces principes seuls suffiroient pour réfuter tous les ouvrages qui se sont si fort multipliés sur cette matière. Car c'est une absurdité révoltante de prétendre que tous les cultes sont indifférens. Combien y en a-t-il encore d'insensés dans leurs rites, de barbares dans leurs sacrifices? Qui oseroit dire sérieusement que tous honorent

Également la Divinité ? Ce seroit outrager la Majesté de l'Eternel, & faire injure aux lumieres de la raison. Et à qui persuadera-t-on qu'une doctrine qui conduit visiblement à l'athéisme, que des assertions aussi perverses puissent être sans inconvéniens pour les mœurs, sans danger pour la société ? L'incrédulité est donc sans excuse. Ce n'est point ignorance du vrai culte, mais apostasie de la révélation „

Avant que d'entreprendre la réfutation du fameux *Traité de la Tolérance*, l'auteur en donne cette idée générale, qui ne sçauroit être plus précise ni plus vraie. “ Le titre est séduisant : presque tous les passages de l'Écriture y sont falsifiés ou mal rendus : on y a travesti d'une façon ridicule le Texte sacré : on impose aux Peres des suppositions infidieuses, des reproches odieux : la religion par-tout calomniée, l'hérésie toujours justifiée „

L'ouvrage commence par le *chapitre troisième*, genre de singularité où je ne comprends rien. Dans ce chapitre il s'agit de la prétendue réforme de Calvin, que M^r. de V. habilite de manière à la faire envisager comme la plus heureuse révolution qui ait illustré les annales de l'humanité. L'auteur examine ensuite les dangers & l'utilité de la Tolérance, chez quels peuples elle a été en usage. C'est sur-tout la politique romaine qui occupe notre auteur par la multitude d'erreurs dont M^r. de V. a chargé l'histoire de ce peuple, relativement à la conduite qu'il a tenue envers les Chrétiens, conduite digne des Cannibales, des Algonquins & des Chicacas, & que Mr. de V.

nous représente comme un chef-d'œuvre d'équité & de modération. L'auteur rétablit les vérités historiques, reconnues depuis l'existence du christianisme, touchant la multitude & l'atrocité des persécutions, du nombre incroyable de martyrs immolés par l'intolérance romaine, des supplices raffinés & inouis auxquels ont été condamnés dans toutes les provinces de la terre les défenseurs de la foi de Jésus-Christ. On peut dire que cette partie de l'ouvrage est un vrai triomphe; non - seulement M^r. de V. ne paroît plus historien, mais on n'y reconnoit ni le logicien, ni même le grammairien. Il est aujourd'hui avéré que cet homme célèbre ne sçavoit pas un mot de grec, ni d'hébreu, ni d'arabe, ni de syriac &c; quoiqu'il raisonnât continuellement sur le génie & les expressions de ces différens idiomes. On voit ici, ou du moins on est tenté de soupçonner que le sçavant universel ne sçavoit pas mieux le latin que l'arabe. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il y a telle traduction de sa façon qu'on auroit de la peine à supposer dans un écolier de grammaire.. On peut consulter les pages 137, 146, 155. Il est cependant à croire qu'il y a dans ces tours de traduction, plus d'artifice philosophique que de véritable ignorance.

Du reste le sçavant auteur s'arrête peu à ce genre de critique pour s'attacher à des observations plus graves. M^r. de V. toujours dans le dessein d'effacer de l'histoire les cruautés romaines envers les Chrétiens, dit que *le Chrétien qui déchira publiquement l'édit de Dioclétien*

1. Septembre 1779.

17

Dioclétien, attira sur ses freres la grande persécution. On ne justifie point ici le zele inconsidéré de ce Chrétien, mais on fait remarquer ou la mauvaise foi, ou la mauvaise logique de M^r. de V. " Si la persécution étoit ordonnée par l'édit que ce Chrétien déchira, il n'y a au monde que M^r. de Voltaire qui puisse nous dire, comment il est possible que cette action postérieure à la publication de l'édit, en ait été la cause. Il faut qu'il ignore que l'Empereur par une premiere ordonnance *, avoit commandé de détruire les églises, de brûler les écritures; de dépouiller de tout honneur, charge ou dignité, & autres prérogatives, les chrétiens d'une condition honnête; de ne pas permettre qu'un esclave pût devenir libre, tandis qu'il demeureroit attaché à sa religion. Bientôt se repentant de n'avoir pas ordonné un massacre universel, il se pressa de réparer cette inattention. Il parut un second édit, par lequel il fut ordonné que dans tout l'Empire on enfermât dans

* Euseb.
hist. eccles.
l. 8. c. 2.
an. 304.

Ibid. c. 5.

I. Part.

B

die.

die. Ce Chrétien n'attira donc pas sur ses frères la grande persécution, puisqu'elle s'exerçoit avec tant de cruauté dans tout l'Empire.

Notre auteur discute ensuite les témoignages des anciens touchant les souffrances des premiers Chrétiens, & l'on ne peut lire cette affligeante énumération d'horreurs exercées par les Romains, sans s'étonner de la confiance avec laquelle M^r. de V. s'est persuadé que son témoignage suffisoit pour réfuter tout ce que les historiens contemporains, chrétiens & païens, ecclésiastiques & profânes ont écrit unanimement & uniformément touchant ces scènes de carnage qui ensanglantaient tout l'Empire. Les preuves de M^r. de V. sont quelques fois si plaisantes, que malgré la gravité ou plutôt la triste horreur du sujet, il n'est guere possible de n'en pas rire. Tantôt il prétend que telle persécution n'a point existé, puisque Tertullien, qui vivoit en ce tems, n'a pas été mis à mort; tantôt il conclut la même chose de ce que St. Grégoire Thaumaturge, & St. Denis ont également échappé au glaive. On voit que l'intention de M^r. de V. est qu'il n'eût pas échappé un seul Chrétien depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux rives du Gange: il faut avouer ingénument qu'il n'y a pas eu de persécution de cette efficace.

On peut se rappeler que M^r. de Voltaire dans ses petites diatribes irréligieuses ou luxurieuses, a toujours nié l'existence de la légion thébénne, afin de ridiculiser l'histoire des Martyrs de ce nom, & l'honneur que l'Eglise leur rend. Ce genre d'ignorance ou, pour

mieux dire, de mauvaise foi a quelque chose de si remarquable dans un homme si célèbre, qu'en lisant cet endroit de l'ouvrage que nous annonçons ici, le lecteur éprouve un étonnement dont il a peine à revenir. " *Nous avons*, dit M^r. de V, *le nom des trente-deux légions qui faisoient les principales forces de l'Empire romain, & assurément la légion thébécenne ne s'y trouve pas.* Vous n'êtes, reprend notre critique, jamais plus affirmatif que quand vous assurez un fait que vous ignorez. Si vous aviez consulté cette liste, vous y auriez assurément trouvé le nom de cette légion en dix endroits. Vous y auriez lu, sect. VII, que sous Dioclétien la 3^e. légion étoit la thébécenne : *tertia Diocletiana, Thebæorum*. Cette même légion se trouve encore dans la sect. XX. Elle étoit la seconde sous Flavia Constantia : *secunda Flavia Constantia, Thebæorum* : elle conservoit le même rang sous Valens : *secunda Valentis, Thebæorum*, sect. VI. Elle étoit la première sous ce même Maximien qui la fit massacrer : *prima Maximiana, Thebæorum*, sect VII. (a) „

En examinant les abus de l'intolérance, l'auteur nous présente un raisonnement de M^r. de V, dont certainement les anciennes logiques ne donnent point d'exemple. " *Si vous disiez que c'est un crime de ne pas croire à la religion dominante, vous accuseriez donc vous-*
même

(a) Voyez la notice des dignités de l'Empire romain, par le P. Labbe.

même les premiers Chrétiens & vous justifieriez ceux que vous accusez de les avoir livrés aux supplices. Quoi ! en assurant que c'est un crime de ne pas se soumettre à la religion dominante, lorsque cette religion dominante est le christianisme, c'est accuser nos peres d'un crime égal, puisqu'ils ont refusé d'adorer les dieux du paganisme quand il étoit la religion dominante ? Jamais parallele aussi odieux n'a fourni la matiere d'un sophisme plus impie ; car il est de toute évidence que si c'est irreligion de refuser au Dieu de vérité, le culte légitime qu'il prescrit, c'est une abomination de rendre au pere du mensonge un culte sacrilege qu'il réprouve „

L'auteur discute ensuite l'intolérance telle qu'elle étoit adoptée par les Juifs. Il examine quel est l'esprit de l'intolérance essentiellement inhérente à la loi de l'Évangile ; il met au jour des contes grossiers & d'une impiété brutale inférés dans le fameux *Traité de la Tolérance*, qui portent avec eux le sceau de la bassesse & de l'atrocité. Ce sçavant & judicieux traité est terminé par des réflexions générales sur la tolérance, entre lesquelles l'auteur en place une de M^r. de Pompignan, archevêque de Vienne, qui par sa simplicité & son extrême évidence est bien propre à finir toutes les controverses qu'on peut agiter en cette matiere. “ Lorsque on prouve que Jesus-Christ a montré qu'il étoit le Messie par l'accomplissement des prophéties, par les miracles les plus éclatans, par la maniere toute divine, dont le christianisme s'est établi dans le monde,

lors, dis-je, que de ces différentes propositions qui naissent l'une de l'autre, on a formé le système entier de la religion, & qu'il n'est plus douteux que Dieu n'ait attaché le salut éternel à la croyance & à la pratique de l'Évangile; que devient la tolérance offerte par les déistes à toutes les religions? elle doit être détruite sans ressource, & il demeure constant qu'il n'y a pas de vraie piété sans la foi, & que les vertus morales sans les chrétiennes sont insuffisantes aux yeux de Dieu pour mériter ses récompenses & éviter ses châtimens „

Cet ouvrage plein de recherches, d'une critique également solide & honnête, d'un zèle soutenu & éclairé pour les intérêts de la foi, paroîtra peut-être présenter quelques légers défauts; mais ce seroit exercer une censure bien austère que de ne pas les regarder comme noyés dans une multitude de choses excellentes. L'ironie que l'auteur emploie avec art & d'une manière piquante, n'est pas toujours assez sensible; un lecteur superficiel paroît pouvoir s'y méprendre. Les transitions sont quelques fois un peu gênées, mais c'est sans doute en faveur du laconisme que l'auteur a négligé des nuances mieux ménagées. — On est quelques fois fâché de voir échapper au judicieux critique des traits qui méritoient bien d'être remarqués. Par exemple, M^r. de V. en citant ces mots de Suetone dans la vie de Claude, *Judeos assidue tumultuantes impulsore Christo, Româ expulit*, dit que “ ce passage fait voir que „ les Romains loin d'opprimer les premiers „ Chrétiens, réprimoient alors les Juifs qui

„ les persécutoient „ Notre auteur se contente d'observer la contradiction étonnante qu'il y a entre ces paroles & celles qui précèdent immédiatement, *les Chrétiens n'étoient pas alors distingués des Juifs aux yeux des Romains.* Mais il me semble qu'il y a ici une bévue d'un autre genre, & que M^r. de Voltaire a pris les mots, *impulsore Christo*, pour *impellentibus Christianis*, tandis que Suetone parle de l'idée, de l'attente du Christ, qui occupoit les Juifs & les engageoit à de fréquentes révoltes. Car dans ce dernier sens quel témoignage de faveur & de protection les Romains eussent-ils donné aux Chrétiens? & c'est cependant ce témoignage que Mr. de V. croit voir dans ce passage.

A la tête de ce *Supplément aux Erreurs de Voltaire*, on voit une *Lettre polémique sur la tolérance chrétienne*, dans laquelle il y a de très-bonnes vues, un zèle aussi éclairé que modéré pour la conservation de la vraie foi, & des observations politiques sur la tranquillité des états. L'auteur de cette Lettre paroît s'être occupé particulièrement du rappel projeté des Protestans en France, & d'une manière plus directe encore de l'état civil qu'ils ne cessent de réclamer. On lit dans la préface un passage du ministre Jurieux, qui semble presque suffire pour décider la question que l'auteur discute, tant l'autorité de ce fameux ministre est peu suspecte & par-là très-grave, en cette matière. *De tous les voiles, derrière lesquels se cachent tous les indifférens, le dernier & le plus spécieux est la tolérance*

1. Septembre 1779.

23

Tolérance civile. . . C'est par-là qu'on ouvre la porte au libertinage, & que l'on fraie le chemin à l'indifférence des religions. M^r.

Bossuet, qui rapporte ces paroles de Jurieux, ajoute : “ La tolérance civile est nécessaire-
ment liée à la tolérance ecclésiastique, il
ne faut pas regarder ces deux sortes de to-
lérance, comme opposées l'une à l'autre,
mais la dernière comme un prétexte dont
l'autre se couvre „

Hist. des
Variat. t. 4.
p. 168.

A la fin de la *Lettre* on voit un autre passage de Bossuet, également digne d'être bien médité par les amis de l'ordre politique.

“ Cette soumission ne dura qu'autant que les
Rois furent en état de les contenir. Sous
les forts regnes de François I, & de Henri II, ils furent à la vérité fort soumis. . .
Le regne aussi foible que court de François II, leur donna de l'audace; mais durant la minorité de Charles IX, sous la régence d'une Reine dont toute la politique n'alloit qu'à se maintenir par de dangereux ménagemens, la révolte parut toute entière, & l'embrasement fut universel par toute la France „

Hist. des
Variat. *ibid.*

On peut voir différentes réflexions sur cette matière dans les Journaux du 1. Septembre 1776, page 11, — 1. Octobre 1778, page 162, & autres cités là-même. —

J'ajouterai une comparaison que je viens de lire dans un ouvrage moderne, qui m'a paru aussi juste qu'ingénieuse. “ Toute secte qui est foible réclame la tolérance, & devient intolérante quand elle a pris le dessus. C'est la

chienne de la fable, qui demande en suppliant un logement pour mettre bas ses petits, & chasse le propriétaire dès que ses petits sont assez forts pour soutenir son usurpation. Telle est la marche des passions humaines : timides & artificieuses dans leur naissance, elles sont bientôt injustes & tyranniques, pour peu qu'elles trouvent de l'appui „



Irene, tragédie, par Mr. de Voltaire, représentée pour la première fois le 16 Mars 1778. A Paris 1779. Se trouve chez les marchands de nouveautés.

ON a enfin pris le parti d'imprimer cette tragédie fameuse qui a valu au poëte octogénaire la couronne, les vers & les adorations dont il a tant été parlé dans le tems. Si j'avois la témérité de juger cette piece & de ne pas la trouver *divine*, mes bons amis ne manqueroient pas de dire avec leur véracité & leur politesse ordinaires, que *j'insulte les grands hommes, que ma plume de corbeau ne distille que du fiel &c* *. Je me contenterai donc de transcrire ici le jugement de M^r. l'abbé de Fontenai, que je n'hésite point de regarder, malgré ses préjugés pour quelques marottes du jour (a), comme le meilleur

15. Août,
570.

(a) Telle que l'antiquité de la Chine, la sagesse & les vertus du peuple chinois, la prétendue démonstration de certaines hypothèses, & en général

leur périodiste de la France, excepté *peut-être* l'Année littéraire.

“ C'est, dit-il, le tour le plus cruel qu'on pût jouer à la mémoire de ce poëte octogénaire, en faisant imprimer cette tragédie. Il est inconcevable que ce soit cependant cette même piece qui lui ait valu la couronne, les vers, & les applaudissemens dont il a été si fort question dans le tems. On n'y retrouve aucune trace du génie de M^r. de Voltaire, ni cette versification brillante qui a fait en grande partie sa réputation, ni cet intérêt si touchant dans *Zaïre*, *Mérope*, *Alzire*, ni ces mouvemens qui font l'ame de la tragédie. La catastrophe est même absurde. Il s'agit de sçavoir si la veuve de Nicéphore, Empereur de Constantinople, épousera Alexis Comnene, meurtrier de son mari. Irene le désireroit bien. Depuis long-tems & avant même son mariage avec Nicéphore, elle aimoit Alexis ; mais les loix de la religion & de l'état, son honneur

&

néral les opinions revêtues de l'éclat éblouissant des modes scientifiques : mais toujours de manière à ne pouvoir compromettre les bons principes. Car rien de ce qui sent indubitablement le philosophisme, ne trouve grace aux yeux de ce censeur éclairé, aussi homme de bien qu'excellent littérateur. — Quant aux détails prolixes & délicats sur les spectacles, la figure, la voix, les graces des comédiennes, les espérances qu'elles donnent, les ravissemens qu'elles produisent &c; comme on assure que c'est là une tache essentiellement inhérente à cette feuille périodique, au lieu de blâmer l'auteur, on doit bien sincèrement le plaindre.

& sa fierté s'opposent à ces nouveaux liens. Léonce, son pere, vieillard respectable, qui a sacrifié toutes les grandeurs pour se consacrer à Dieu dans la retraite, s'y oppose encore davantage. Alexis prie, presse, s'irrite, menace, & fait arrêter Léonce. Memnon¹, capitaine des gardes, n'oublie rien pour déterminer Irene en faveur d'Alexis. Zoé, confidente la plus bavarde qu'on ait vûe dans aucune tragédie, le seconde autant qu'elle peut. Dans cette incertitude la Princesse se recommande à Dieu; & cependant elle ne trouve d'autre moïen pour se tirer d'embarras, & pour sauver aussi son pere, que de se tuer d'un coup de poignard. Elle dit en expirant :

Pardonne Dieu clément! ma mort est-elle un crime?

Oui sans doute sa mort est un crime qu'il n'est pas ici possible d'excuser. Bien plus, il est fondé sur des motifs puérils. Et qui empêchoit Irene de faire des promesses vagues, & de gagner ainsi du tems! N'est-ce pas de cette maniere que Corneille fait agir Chimene dans le Cid? Il faut avoir bien envie de verser du sang dans une tragédie, pour faire tuer la pauvre Irene sur de si légers prétextes. On pourroit encore demander si ce sujet est bien tragique, s'il est possible de s'intéresser beaucoup à des personnages qui s'agitent pour un événement de si peu d'importance. Mais ceci nous meneroit trop loin; & d'ailleurs cette piece mérite-t-elle de longues discussions? En la lisant, on ne peut que déplorer la manie incurable de M^r. de Voltaire dans sa vieillesse d'entretenir le public de ses rêveries, & l'on

ne peut que s'écrier : *Quantùm mutatus ab illo,*



Histoire générale & économique des trois règnes de la nature par Mr. Buc'hoz, médecin-botaniste, & de quartier en survivance de Monsieur, ancien médecin de Mgr. le Comte d'Artois &c. &c. A Paris, chez Didot; à Amsterdam, chez M. M. Rey, libraire.

ON ne peut sçavoir encore jusqu'à quel nombre de volumes sera portée cette nouvelle histoire, l'auteur qui ne cesse de s'en occuper, ne peut encore lui-même déterminer avec précision l'étendue qu'elle aura. Les deux premiers tomes que j'ai sous les yeux contiennent différentes introductions ou discours préliminaires, & l'histoire naturelle de l'homme. On y trouve aussi le catalogue de la bibliothèque de l'auteur, & une espece de sommaire de sa vie. Ce dernier article pourra paroître un peu exotique à des critiques sévères, mais depuis que nos plus célèbres philosophes, tels que Hume, Rousseau, &c, ont écrit leur vie avec l'étalage de l'égoïsme le plus fin, peut-on s'offenser du compte qu'un naturaliste rend tout simplement des voïages qu'il a entrepris pour étudier la nature, & des destinées diverses qu'il a essuïées dans ce genre de travail ? Quant à la maniere d'écrire de M^r. B, si elle n'a pas le coloris vif & brillant du Pline françois, ni les traits de ce pinceau fécond en tableaux pittoresques

resques & enchanteurs, elle n'est point embar-
raffée de ces idées systématiques qui gênent pres-
que toujours la déduction des faits, & qui font
justement appréhender au lecteur d'avoir pris
les imaginations de l'historien pour les opéra-
tions de la nature.

Une chose qui mérite d'être remarquée dans
le tems où nous sommes, c'est que l'ouvrage
est dédié par trois différentes inscriptions au
premier Etre, à l'origine de toute existence,
à cette source immense & intarissable, où la
nature prend sa vie & sa fécondité. La lan-
gue latine étant la plus propre à ces sortes
d'épigraphes, l'auteur l'a préférée. Je transcrirai
la première en faveur des amateurs du stile lapi-
daire.

Moventi primo

Enti entium,

Custodi Reâtorique universi;

*Mundani hujus operis Domino & Artifici,
Numini æterno, immenso, omniscio, omnipotenti,
Sempiterno;*

Sine quo nihil est:

Quod totum hoc fundavit & condidit,

Quodque oculos nostros & implet & effugit,

Cogitatione tantùm videndum est:

Cujus Majestas tanta in sanctiore secessu delituit,

Ut nulli det aditum nisi animo,

Cujus tamen totus est sensus, totus visus, totus auditus:

Ex quo nata sunt omnia;

Cujus consilio & providentiâ

Mundus actus suos explicat.

In æternum sui tam interni quàm externi

Erga Divinitatem cultûs

Memoriam,

D. C.

PETRUS JOSEPHUS BUC'HOZ

Hujus Historiæ trium naturæ regnorum

Auctor.



MR. Bertholon fans cesse occupé des fléaux multipliés qui semblent conjurés contre ce malheureux globe, après nous avoir donné des remèdes contre la foudre tant ascendante que descendante *, se tient sûr d'anéantir les volcans & les tremblemens de terre par des *para-volcans*, & des *para-tremblemens de terre*. Depuis long - tems on se garantit de la pluie & du soleil par des *para-pluies*, & des *para-sols*; les *para* sont incontestablement d'excellens remèdes.

Pour faire évanter les volcans & les tremblemens de terre, il s'agit précisément d'enfoncer en terre des *conducteurs métalliques* (a), dont la multiplicité soit en rapport avec la quantité habituelle de matière électrique terrestre, & avec l'étendue du terrain qu'on veut préserver. Il faudra y ajouter des *verticilles intermédiaires* qui seront hors de terre &c, tout cela doit être revêtu de vernis &c. C'est sur-tout le Roi de Naples qui est intéressé à illustrer

(a) Comme le foyer des tremblemens de terre est souvent placé à 200 milles de profondeur, suivant Mr. de Bertholon; il faut ou que ces barres aient plusieurs milles de longueur, ou qu'elles aient la vertu de foutirer le feu électrique à la distance de 200 milles; de maniere p. ex. que les conducteurs placés sur nos tours puissent suffire pour foutirer la foudre des orages qui existent à Vienne, à Milan, à Carcastone &c.

illustrer son regne par l'usage de cette découverte, l'auteur s'attend que S. M. fera percer, barrer & vernir toute la superficie de ce royaume volcanique depuis les deux Calabres jusqu'à l'Abruzze.

Il est vrai que cela suppose de grandes dépenses, mais dit M^r. Bertholon, *il n'en est certainement point de plus nécessaire, puisqu'il s'agit de conserver la vie à des millions d'hommes. Elle est inférieure à celles qu'entraînent des guerres pour l'ordinaire injustes, des constructions de palais somptueux, élevés en dépit de la nature.*

L'argument définitif que M^r. B. emploie en faveur de cette pratique est celui-ci. “ L'efficacité de ce *para-tremblement de terre* & de ce *para-volcan* n'est pas inférieure à celle du *para-tonnerre ascendant* & du *para-tonnerre descendant*. La construction de ces divers appareils est fondée sur la même base : les procédés sont entièrement analogues, & les uns ne peuvent être utiles & efficaces que les autres ne le soient également : si l'on convient du pouvoir des pointes électriques pour préserver de la foudre, ce qui est actuellement *un dogme de physique*, on ne peut nier sans inconscience celui du nouveau préserveur des tremblemens de terre qui sont des phénomènes d'électricité ; ils sont produits essentiellement par une rupture d'équilibre du fluide électrique : celui-ci est soutiré par les pointes & transmis en silence par les conducteurs qui rétablissent insensiblement l'équilibre ”

I. Septembre 1779.

31

Ce raisonnement qui d'abord paroît devoir subjuguier toute intelligence argumentante, présente néanmoins un côté qu'on pourroit attaquer de la maniere suivante. Les *para-volcans* & les *para-tremblemens de terre*, sont établis sur les mêmes principes & promettent les mêmes effets que le *para-tonnerre*. Or j'ai démontré que les *para-tonnerres* étoient un dogme de physique très-inutile & très-dangereux ; je l'ai prouvé par des raisons que personne n'a contredites, & par des faits aussi multipliés qu'incontestables (a) ; d'où il paroît s'enfuivre que les *para-tremblemens* & les *para-volcans*, ne sont point d'une utilité aussi évidente que M^r. B. semble le supposer. J'ajouterai deux réflexions très-simples.

1^o. Si ce systême pouvoit promettre quelque effet, ce seroit de multiplier étrangement les volcans en provoquant les feux souterrains, en embrasant des matieres qui, si on ne leur ouvroit aucune communication avec l'athmosphere, resteroient dans une désirable inertie, & ne franchiroient pas l'espace par lequel *la prudence de Dieu*, pour me servir de l'expression d'Horace, les a séparées de nous. Voiez dans le Journal du 15 Juillet, p. 444, une propriété remarquable des pyrites. Il en est ainsi, quoique sous des rapports différens, de toutes les matieres inflammables. — 2^o. Ces barres enfoncées ont déjà la vertu d'attirer le feu de l'athmosphere, elles ont aussi, suivant M^r. B, celle

Deus abscondit prudens.
Ode 3. L. 1.

(a) I. Fév. 1778. p. 177. — 15. Juill. 1778. p. 422.

d'attirer le feu souterrain. Qu'on s'imagine l'effet que doit produire la concurrence de ces deux feux sur un point de la superficie terrestre. . . . Si les rêves de nos spéculateurs pouvoient se réaliser, la destinée du monde seroit bientôt décidée.



ON sçait que ce n'est pas précisément à la gelee, mais à l'action du soleil qui survient, qu'il faut attribuer la perte du bled & des raisins. Durant le cours du mois de Juin dernier, un cultivateur ayant conclu de la rigueur du froid que les biens de la terre pourroient en souffrir, se leva avant le jour, & alla dans les champs accompagné de son domestique. Là prenant les deux extrémités d'une corde, ils la passèrent deux ou trois fois sur les grains. Le succès fut complet, & ces champs ne reçurent aucun dommage, tandis que les plus voisins ne conservèrent point un épi.

L'Enigme même est le mot de la dernière,
& Cornix celui du Logogriphe.

*J*E renferme en mon sein ce que la Perse adore ;
Un dieu cruel qui tout dévore,
Et qui me rongeroit le sein,
Si mon ventre n'étoit ou de fer ou d'airain.
Toujours on me tient à la gêne ;
Mon col est chargé d'une chaîne,
Et quand je me veux échapper,
Vers la terre aussi-tôt je me sens entraîner ;
Car sitôt qu'au ciel je m'élançe,
Je retombe à l'instant malgré ma résistance.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 10 Juillet.) Le 20 du mois dernier, un officier russe est arrivé ici avec la ratification du dernier traité de paix, & chargé en même tems des présens considérables que l'Impératrice envoie au Grand-Seigneur & à son visir. Ils n'ont pas encore été exposés en public, comme cela se pratique. Ce même officier a remis en même tems à M^r. de St. Priest, ambassadeur de France, deux nouveaux billets de banque de 15 mille écus. De son côté, le Grand-Seigneur a assigné pour chaque jour à M^r. de Stachieff, envoyé - extraordinaire de Russie, 105 piastres & la garde ordinaire d'honneur. Ces marques réciproques d'amitié annoncent que la meilleure intelligence subsiste aujourd'hui entre deux cours, qui depuis environ 10 ans ont vécu entr'elles ou dans un état de guerre ouverte, ou dans une défiance qui faisoit craindre à chaque instant une nouvelle rupture. Ces heureux changemens sont attribués en partie aux habiles négociations de l'ambassadeur de France, guidé par les instructions de M^r. le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères de Sa Maj. Très-Chrétienne.

I. Part.

C

Après une longue sécheresse nous avions eu assez de pluie depuis un mois, & tout nous faisoit espérer que les fruits de la campagne auroient réussi, mais les fauterelles ont ruiné nos espérances en mangeant les grains, les vignes & l'herbe dans les prairies; aiant ainsi porté premierement leur ravage en Asie, ces insectes sont passés dans nos cantons, & ont desséché les campagnes dans une grande étendue de pais; de sorte que nous sommes menacés d'une grande cherté & peut-être d'une extrême disette des denrées de premiere nécessité. D'ailleurs en deux semaines de tems il est mort une infinité de personnes, qui faute de viandes & de légumes, alloient chercher leur nourriture & leur soutien du côté de la mer, en mangeant des poissons & des coquillages qui étoient attaqués d'une espece d'épidémie. L'expérience qu'on en a faite sur des chiens, des chats & des poulets, qui mouroient un quart-d'heure après en avoir mangé, a prouvé assez la cause de la mortalité étonnante qui regnoit dans cette capitale. C'est en conséquence de l'avis des medecins qui ont reconnu ces poissons & coquillages comme infects & empoisonnés, qu'il a été conseillé dans toutes les églises grecques & arméniennes, aux habitans de s'abstenir au plutôt d'une pareille nourriture, de sorte qu'il ne nous reste plus qu'à prier le Très-Haut de nous accorder un air pur & salutaire qui puisse prévenir l'entiere dépopulation de cette ville.

L'Aga des Janissaires a été démis de son

poste, le 26 du mois dernier, sans que l'on sache le motif de sa disgrâce ; il est remplacé par le lieutenant du même corps. — Une des Sultanes du Grand-Seigneur est accouchée dernièrement d'un enfant mort ; & c'est pour la troisième fois que cet accident lui arrive.

Les employés des établissemens anglois aux Indes-orientales avoient ci-devant coutume d'envoyer de tems en tems un navire à Gedda sur la Mer-rouge ; mais comme ils y avoient souvent des démêlés avec les schérifs, dont ils étoient maltraités, ils ont commencé à prendre depuis deux ans une autre route, & viennent actuellement à Suez, échelle en Egypte, où les Vénitiens apportoient autrefois les marchandises des Indes avant qu'on eût doublé le cap de Bonne-Espérance. Cette navigation augmente au point, que la compagnie des Indes angloise en souffre beaucoup par la perte de 30 pour cent que les marchandises qui se transportent directement des Indes en Angleterre doivent lui paier. En conséquence des représentations que l'ambassadeur a portées à ce sujet à la Porte, le Grand-Seigneur, dont les intérêts en souffrent aussi par rapport aux droits d'entrée, que les marchands doivent paier à Gedda pour être employés à l'entretien des serviteurs de la mosquée à la Mecque, au lieu qu'à Suez les Bachas ou les Beys s'approprient ces droits d'entrée, a envoyé un Capidgi-Bacha en Egypte, avec ordre de défendre dorénavant aux navires anglois qui viennent des Indes, de décharger à Suez ; mais il en a été de cet or-

dre, comme de tous ceux du Grand-Seigneur dans les états éloignés, auxquels on n'obéit point; car l'on a la nouvelle qu'il est arrivé quatre navires anglois à Suez, lesquels avoient bien d'abord rencontré quelques difficultés, mais avoient ensuite réussi par le don de mille patacons, à décharger leurs marchandises. Celles que les Anglois portoient ci-devant à Gedda montoient ordinairement à un demi-million de piaftres par an, & confistoient en mouffelines & toiles de coton; mais on apprend que les cargaisons des 4 navires arrivés à Suez font estimés à la valeur de 4 millions de piaftres; & qu'outre les mouffelines & toiles de coton, ils étoient aussi chargés de 1000 balles de poivre, & d'une certaine quantité de café & de canelle.

ALGER (*le 14 Juillet.*) Huit corsaires de cette régence, sortis du port le 24 Mai dernier pour aller en croisiere, en sont revenus depuis avec quatre prises espagnoles, dont deux étoient des bâtimens destinés pour les Indes-occidentales: quatre de ces corsaires font des saïques depuis 24 jusqu'à 10 pieces de canon: les autres font des demi-galeres. Il n'est revenu en ce port qu'un seul de 5 autres corsaires, qui avoient mis à la voile ensemble il y a quelques mois: c'est une saïque de 22 canons: les quatre autres, dont 3 saïques de 32 & un chebec de 18 canons, ont été brûlés par leurs propres équipages sur la côte de Maroc, où une escadre espagnole les avoit forcés de s'échouer. L'on a conduit ici sur des chameaux & des

mulets une grande quantité de toilerie & une grosse somme en especes, que ces corsaires avoient prises sur un bâtiment biscayen très-riche, dont ils s'étoient emparés avant leur désastre, & qu'ils avoient conduit à Tanger. Le 1. de ce mois il est arrivé un ambassadeur du Roi de Maroc, qui a remis hier au Dey une lettre de son Monarque, dont on ne sçait pas encore l'objet. Une frégate de guerre danoise, de 18 canons, entrée dans ce port le 6 Juin, a apporté les présens usités de la cour de Copenhague, qui consistent en 400 tonneaux de poudre, 4 mille boulets du calibre de vingt-quatre, 4 mille du calibre de douze, & 30 gros cordages. Cette frégate est repartie d'ici le 15 Juin, pour continuer son voyage vers l'isle de Ste. Croix aux Indes occidentales. Le consul de Suede a distribué le 10 Mai ses présens en especes. Quoique les espérances pour la récolte de cette année soient très-favorables, la cherté des vivres continue sur cette côte à un degré excessif.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 3 Aout.) Le Duc de Sudermanie est revenu de sa croisiere avec trois vaisseaux de ligne & trois frégates, & a mis pied à terre à Gothenbourg, d'où il est arrivé ici en parfaite santé. Ensuite S. A. R. est partie pour Drottningholm, où le Duc d'Ostrogothie s'est aussi rendu de ses terres, pour assister à la fête qui y a été donnée à

l'occasion du jour de Ste. Magdelaine, dont la Reine porte le nom.

Il arriva ici, ces jours passés, de Hambourg un particulier, qui, quoique sans aucune suite, trouva à propos de se dire être l'Electeur de Treves & de se faire annoncer en cette qualité au gouverneur de cette capitale. Sur des soupçons fondés, l'on s'est d'abord assuré de la personne de ce prétendu souverain; & l'on a découvert que cet imposteur n'étoit qu'un moine défroqué, Allemand de nation, qui a la tête dérangée.

Le moulin à poudre situé dans les environs de Marienstadt vient de sauter en l'air; & pour surcroit de malheur, comme le vent étoit très-fort, le feu s'est communiqué aux maisons & aux granges, qui dans l'espace d'une heure & demie ont toutes été réduites en cendres.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 31 Juillet.) Le chambellan & général-major d'Ahlefeldt, envoyé de cette cour à celle de Russie, revient ici, où il est rappellé pour ses propres affaires. M^r. le chevalier de Sainte-Croix, secrétaire de la légation de France à la cour de Suede, est arrivé de Paris & a continué sa route pour Stockholm. — Le 19, un vaisseau de guerre & une frégate de l'escadre suédoise près de Gothenbourg, destinés pour Landscrone, sont arrivés de la Mer du nord dans le Sund. Le 21, les vaisseaux de guerre la Princesse-Frédérique

derique de 74 canons & le Prince-Frédéric, de 70, le premier commandé par M^r. Krieger & le dernier aux ordres du capitaine Lous, sont entrés dans le Sund & le lendemain ils sont partis pour la Mer du nord. Deux frégates angloises aiant sous leur convoi tous les navires marchands de leur nation qui se trouvoient dans le Sund, avoient fait aussi voile pour la Mer du nord. Il ne reste plus dans le Sund qu'un vaisseau de guerre suédois & une frégate de la même nation, ainsi que neuf navires marchands anglois ; ces derniers attendent un convoi.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 2 Août.) Le Roi a nommé son chambellan le comte Dominique Kofschowski, Stolnick (*Dapifer*) du duché de Samogitie, qui étoit venu faire sa cour à ce Souverain, qui lui a fait l'honneur de l'admettre à sa table pendant le peu de jours qu'il est resté ici. S. M. a aussi déclaré son conseiller de commerce le sieur Alexis, fils de Grégoire, surnommé Orlow, habitant & négociant de la première classe en Russie.

A la réquisition d'une grande cour, le Roi a dû reprendre la seigneurie héréditaire de Zaleszczyk, vendue au comte Potoki, grand-écuyer tranchant de Pologne, & enclavée dans le cordon autrichien, parce que ce Seigneur ne remplit pas les conditions dont il étoit convenu lors de l'achat, & qu'en outre

il a un autre procès au sujet de la terre de Kroszyn en Grande-Pologne.

On sçait que la Russie a dû envoyer annuellement en Pologne plus de 400 mille ducats pour l'entretien de ses troupes aux ordres du général Romanus; ainsi il n'est pas étonnant que cette cour ait songé à les rappeler; mais il en restera un corps plus considérable qu'on n'avoit cru d'abord.

E S P A G N E.

MADRID (*le 27 Juillet.*) Milord Grantham a pris enfin le parti de quitter cette capitale, ainsi que le consul Munro, & retourne en Angleterre par la France — On voit ici une lettre circulaire adressée par ordre du Roi aux ambassadeurs de Vienne, de Naples, de Sardaigne, de Portugal, de Venise & de Malthe, aux Ministres de Russie, de Suede, de Hollande, & au chargé d'affaires du Dannemarck, tous résidans en cette cour. Cette lettre est conçue de la maniere suivante :

Mr, quoique le Roi se fût borné à rompre tout commerce & toute communication entre ses sujets & ceux du Roi de la Grande-Bretagne, n'ayant d'autre but que de réparer les graves insultes qu'a reçues sa couronne, & de se faire lui-même la justice qu'il n'a pu obtenir du ministère anglois; Sa Majesté a sçu que la cour de Londres a autorisé ses vaisseaux de guerre & ses armateurs à exercer toutes sortes d'hostilités contre la nation

1. Septembre 1779,

41.

espagnole. Elle s'est vue en conséquence dans la nécessité d'ordonner que par voie de représailles il en soit agi de même de la part de l'Espagne contre les sujets de Sa Maj. Britannique.

Une des mesures qu'a prises S. M. en cette occasion, est le blocus de la place de Gibraltar par terre & par mer. J'ai l'honneur de vous en faire part, conformément à son ordre, & par un effet de la bonne harmonie & de l'amitié qui regnent heureusement entre cette couronne & nous, afin qu'il soit notoire que, selon ce qui est établi par les traités & autorisé par la pratique de toutes les nations, on ne permettra l'entrée du port de Gibraltar à aucun vaisseau de guerre ou de commerce, sous quelque pavillon que ce puisse être; que l'on reconnoitra ceux qui seront rencontrés naviguant, suivant un rhumb qui paroîtroit se diriger vers ce port; & qu'on déclarera comme bonne prise ceux qui suivront cette direction contraire à l'objet du blocus, à la teneur même des traités & aux droits des gens.

Il paroît une ordonnance du Roi en LV articles, laquelle doit servir de règle à ceux de ses sujets qui voudront armer en course contre les ennemis de l'état, ne devant fuir en cela que l'exemple des Anglois, qui sont excités par leur Souverain à courir sur les vaisseaux espagnols. Sa Maj. considérant qu'il convient de veiller à la sûreté du commerce maritime & à la libre navigation de ses sujets, se propose de favoriser ceux qui voudront

dront armer en course, & elle leur promet en conséquence sa protection & son secours pour l'armement & l'équipement de leurs vaisseaux, les exemptant de tout impôt & leur assurant la jouissance libre & plénier de la valeur des prises qu'ils feront, en attachant également des honneurs & des gratifications à ceux qui se feront distingués dans des actions particulieres, ou auront remporté quelques avantages sur l'ennemi : se chargeant en outre de pourvoir à l'assistance & à l'entretien des blessés, ainsi que des veuves de ceux qui périront dans les combats. — Dans une autre ordonnance concernant les prises, qui seront faites par les vaisseaux de guerre & autres bâtimens appartenans à Sa Majesté : il est dit, “ que le Roi voulant augmenter en faveur du corps de sa marine les graces que méritent les travaux continuels de ce service, & ajouter au point d'honneur, qui caractérise la nation, un nouvel aiguillon pour animer ce corps à vaincre & à détruire les ennemis de sa couronne, Sa Majesté, en laissant subsister ce qui a été réglé concernant les prises au titre 5 du chap. VI, partie première pag. 418 des ordonnances rendues pour les armemens particuliers, a résolu d'abandonner aux commandans, officiers & équipages des vaisseaux & bâtimens de sa flotte, la valeur entiere des navires de guerre ou corsaires ennemis, dont ils se feront emparés, & deux tiers de la valeur des bâtimens marchands & de leur cargaison, le Roi destinant le tiers restant à former un fonds dans le

département de la marine du port où la prise sera conduite, à l'effet d'en employer le produit en gratifications aux familles de ceux qui auront péri dans les combats, le tout ainsi qu'il est réglé par les 17 articles qui composent cette ordonnance „ — Il paroît un édit du Roi, par lequel la valeur numéraire des especes d'or qui ont cours, est augmentée de $6\frac{3}{4}$ pour cent. Les pieces de 4 pistoles sont actuellement fixées à 16 piastras fortes au lieu de 15; & les pieces de 2 pistoles, les pistoles, les écus & les duros sont haussés à proportion des especes d'or, dont l'exportation, quoique sévèrement défendue, a été forte depuis quelque tems. Par cet édit le cours des especes d'or est mis en égalité avec leur valeur intrinsèque & peut-être à quelque chose de plus.

On écrit de Cadix, que le gouverneur de la place y refusoit depuis le 3 de ce mois, des lettres de fanté aux capitaines de navires, sans exception de nations; ce qui arrêtoit le départ des vaisseaux; mais comme ce refus se fait par des raisons particulieres, & s'étend même sur les navires espagnols, on a lieu de croire qu'il ne fera pas de durée. Les navires qui sont partis de Carthagene pour se rendre à Cadix, sont arrivés le 11 de ce mois à Malaga, & le même soir M^r. Barcelo a mis à la voile de ce dernier port avec son escadre pour le détroit. D'autres lettres de Cadix rapportent que nous y avons conduit 4 prises angloises, au nombre desquelles se trouve le corsaire anglois l'Expériment, &

connu par les prises qu'il a faites. On ajoute que deux vaisseaux de guerre de 70 canons chacun, ont mis à la voile vers la fin du mois dernier, pour aller jusqu'à la hauteur de Madere au-devant des navires qui reviennent des isles Açores. Pour parvenir à réduire par la faim la place de Gibraltar, défendue par la force locale & par une nombreuse garnison, on a pris les mesures les mieux combinées. Outre la défense sous peine de mort, d'y faire passer des vivres par mer, une armée d'observation a ordre d'intercepter tout approvisionnement de vivres qui pourroit y arriver par terre. Du côté de la mer une partie de l'escadre de Cadix bloque le port, tandis que 2 vaisseaux de 70 canons, 2 frégates, 5 chebecs de 32 chacun, & 7 galiotes parties de Carthagene, ont le même but. Dom Barcelo a dû aussi partir de Cadix avec une division de 7 vaisseaux de guerre, tous de 70, 2 frégates, 2 chebecs, quelques galiotes & 3 bateaux plats, chacun avec une piece de 24 livres de balle, pour aller secourir cette entreprise. Le secret que garde la cour nous empêche d'être bien instruits de l'état & de la position actuelles de nos escadres.

Il se confirme que Dom Rafaël de Espana, premier-secrétaire au département des finances, a été saisi & conduit à Burgos où il est enchaîné; la raison qu'on en donne, est que passant un jour dans la galerie du Prince des Asturies, & y ayant rencontré le consul d'Angleterre, il lui a dit : *Je vous aime, mon cher Munro, parce que votre maniere*

de penser s'accorde infiniment avec la mienne sur le compte des François. Quant à la défobéissance de Dom Antonio de Arce & quelques autres événemens, on n'est pas mieux instruit qu'on ne l'a été d'abord. On prétend néanmoins aujourd'hui que ce chef-d'escadre est en état de se justifier par la teneur des ordres qu'il a reçus du bureau de l'amirauté, & que ce que l'on a débité du projet de renverser les vues du gouvernement, a été fort exagéré, & peut-être entièrement controuvé, ainsi que le bruit qu'on a tâché de répandre, que la rupture avec l'Angleterre avoit déplu au gros de la nation espagnole : les marques de zèle, que les citoyens les plus distingués viennent de donner en cette occasion à leur Souverain, sont la preuve la plus authentique du contraire. Les négocians & fabriquans de Madrid font bâtir à leurs dépens 3 vaisseaux & 2 frégates; & de plus ils ont fait porter 3 millions de livres au trésor de la marine. Leur exemple a été suivi par plusieurs grands ou autres personnes aisées, sur-tout par la comtesse de Tera, qui a donné 10 millions de livres des biens immenses qu'elle possède tant en Europe qu'en Amérique, pour servir à l'accroissement des forces navales de la monarchie.

DE LA COROGNE (le 14 Juillet.) La frégate-couriere du Roi, le Colon, sortie de ce port le 4 du courant pour se rendre aux îles du Vent, rencontra le 8 un corsaire anglois de 18 canons & de 150 hommes, qui l'attaqua & l'obligea à se rendre après avoir fait

toute la résistance , que lui permettoit le peu de proportion de ses forces , & ayant essuïé un dommage assez considérable tant dans le corps du bâtiment que dans ses agrets : le capitaine Dom Juan-Antonio de la Bodega eut néanmoins le bonheur d'empêcher , que ses dépêches ne tombassent entre les mains de l'ennemi , les jettant en mer avant d'amener. — L'express , envoyé par le Roi pour ôter le commandement à M^r. de Arce & le donner à Dom Joseph de Solano , commandant en second de l'escadre , y est arrivé après qu'elle eut déjà mis en mer , surquoi l'on a d'abord fait partir un bâtiment léger pour la suivre ; celui-ci n'ayant pu la joindre , l'on a fait partir une frégate , qui est également revenue sans remplir sa mission , ayant eu le malheur de toucher sur un rocher & de faire une large voie d'eau , qui l'a mise en danger de périr. On ne doute pas que Dom Arce n'ait joint les François.

DE LA HAVANE (*le 15 Mai.*) Durant les 4 premiers mois de l'année courante il est entré en ce port 34 vaisseaux , venant de Cadix , de Barcelone , de la Corogne , de St. Andero , du Ferrol & de Malaga , & 58 autres de différens ports de l'Amérique , notamment de Carthagene des Indes , de la Louisiane , de la Vera-Cruz , de Campêche , d'Omooa , de Maracaybo , de Tabasco , de Guarico & des Canaries. Dans le même espace de tems , il en est parti 39 vaisseaux pour Cadix , St. Andero , la Corogne , le Passage , Barcelone & St. Eustache ; & 61 pour différens

rens ports de nos Indes , particulièrement pour la Vera-Cruz , Monte-Christo , Puerto-Rico , Campêche , la Louisiane , Maracaybo , Omoa & Guarico. Des vents très-violens , qui ont régné dans l'isle de Cuba pendant les mois de Janvier & de Février , y ont causé plusieurs incendies & une grande sécheresse , qui a fait beaucoup de dommage à la cueillette du tabac.

CARTHAGENE des Indes (*le 13 Mars.*)

La saïque catalane , la Notre - Dame de la Solitude , partie de Malaga le 22 Janvier avec une cargaison de différentes marchandises & de vivres pour le compte de son capitaine Jean-Christophe Ferrer , entra dans notre port le 8 de ce mois , après un voyage très-heureux , quoique le port de ce navire ne monte pas à 100 tonneaux , & qu'il n'ait pas eu de pilote depuis son départ de Cadix. Ce bâtiment , qui peut s'attendre à se défaire de son chargement avec beaucoup d'avantage , est le premier , qui est arrivé ici après la liberté du commerce , que le Roi a accordée l'année dernière , entre les ports de l'Espagne & ceux du Nouveau-Monde. Cette grace a été reçue ici avec la plus vive satisfaction ; & l'on s'en promet les effets les plus heureux , particulièrement pour l'agriculture , en facilitant la vente des fruits de la terre. Jusqu'ici , manque de débouché , les terrains les plus fertiles & les mieux situés , étoient restés en friche & abandonnés.

La nation Chinila est à présent entièrement pacifiée & s'est soumise à la domination du Roi. Ce peuple occupe dans la province de

Sainte-Marthe une étendue de 60 lieues, en longeant les bords de la riviere de la Madeleine depuis la côte de la mer jusqu'à la ville de Mompox.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 23 Juillet.*) La cour est passée au château de Queluz pour y rester jusqu'à la saison de l'hiver. — Depuis la déclaration de guerre faite par le Roi Catholique à l'Angleterre, la Reine a ordonné que les ports du royaume fussent ouverts indistinctement à tous les vaisseaux qui s'y présenteroient. L'ambassadeur d'Espagne & le ministre d'Angleterre, résidans en cette cour, sont convenus de ne plus se visiter dans leurs hôtels respectifs, mais de se traiter avec la même amitié par-tout où ils se trouveroient, sans parler des affaires de leurs cours. — La frégate angloise le Huffard, capitaine Falter, & le Jupiter, capitaine Reynolds, ont mis successivement en mer de ce port le 6 & le 7 de ce mois, sans avoir pris sous leur convoi aucuns navires marchands de leur nation; mais on apprend que depuis leur départ, le premier a déjà fait trois prises, l'une d'un bâtiment espagnol, chargé de vin, de cacao & de savon; l'autre d'un corsaire américain, venant de Philadelphie & destiné pour Cadix avec un chargement de tabac & de douves; & la troisieme d'un navire espagnol dont on ignore la cargaison, parce qu'il n'est pas encore ame-

né

1. *Septembre 1779.*

49

né en ce port , où les deux autres ont été conduits les 9 & 10 de ce mois.

Le 19 du mois dernier , la Reine fit appeler le troisieme fils de la maison du marquis de Valenza , l'un des plus grands Seigneurs du royaume , & allié à la Maison royale : étant arrivé devant Sa Majesté , il en reçut le gracieux diplôme qui le confirmoit dans la primogéniture de sa maison , dont ses freres aînés lui avoient fait la cession. S. Exc. obtint en outre la jouissance de toutes les commanderies qu'avoient possédées ses ancêtres , réduits dans l'état le plus misérable par l'ex-ministre marquis de Pombal. Il fut aussi rétabli dans tous les fiefs , titres & honneurs de sa famille , comme aussi dans la nouvelle commanderie de la maison de Bartoché , qui , sous le dernier ministere , lui fut enlevée pour être donnée au gendre du dit marquis. Puis il fut nommé vice-roi dans les établissemens de l'Amérique dépendans de la baie de Tous-les-Saints , & après tant de graces signalées , cette auguste Souveraine lui dit de la maniere la plus gracieuse : “ vous pouvez aller dire à la marquise de Penalva que demain , dimanche prochain il vous est permis de célébrer avec elle ce mariage après lequel vous soupiriez l'un & l'autre „. En effet ce mariage s'est fait le même jour en présence de toute la cour & de la principale noblesse.

Certaines feuilles publiques ont annoncé dans le tems , que six ex-Jésuites portugais , relégués dans l'état - ecclésiastique , s'étoient avisés de se faire repasser dans leur patrie .

D

peu après l'avènement de nos Souverains au trône, & que pour cette raison ils avoient été transférés au monastere de Belem. Le fait est vrai quant au fond; & ces ex-Jésuites avoient réellement trop précipité leur retour dans leur patrie. Pour certaines raisons d'état qu'il ne convient pas d'approfondir, ils furent enfermés dans le dit monastere. Mais par un décret de la cour ils ont depuis été remis en liberté, rendus à leurs familles, & même admis à baiser la main de leur Souveraine. Le décret est conçu en ces termes :

Sa Majesté la Reine aiant eu de justes raisons, qui ne subsistent plus, pour détenir jusqu'ici enfermés dans le monastere royal de Belem les abbés Bernard Ferrez, Dominique Nogueira, Faustín de Lemos, Hippolyte Vellez & Antoine Vellez, prêtres de la ci-devant société de Jesus, leur accorde avec bonté la permission de revenir en leur patrie & de demeurer auprès de leurs parens : c'est ce que la Reine elle-même m'ordonne de signifier à votre paternité (l'abbé du monastere de Belem) afin que vous aiez à communiquer ce décret aux personnes ci-dessus énoncées, & qu'elles soient instruites du parti qu'elles peuvent prendre. Dieu ait votre paternité en sa sainte garde.

Donné en notre palais de l'Adjuda, le 11 Mars 1779.

Le comte de Villa-Nova de Cerveira.

Le sixieme de ces ex-Jésuites, favoir Emmanuel de Rocha, aiant eu la tête un peu troublée à l'occasion de cet emprisonnement,

1. Septembre 1779

51

avoit été remis en liberté quelque tems auparavant & rendu à sa famille.

I T A L I E.

ROME (le 3 Août.) Le noble Giuliani, nouvel ambassadeur de Venise, a reçu le 26 Juillet & le jour suivant les complimens de la principale noblesse sur son arrivée. — Le cardinal Hertzan, après avoir reçu le chapeau & fait la visite accoutumée à saint Pierre & au doïen du sacré-college, est parti pour Vienne, devant passer par Naples, Florence, Milan & Parme, afin de pouvoir porter avec ses très-humbles remercimens à l'Impératrice-Reine, sa bienfaitrice, des nouvelles de son auguste famille. Les présens qu'il a faits au Pape, est le Sauveur à la colonne, de huit pouces environ, avec deux autres figures, toutes trois d'or. Cette colonne est de *Lapis-lazzuli*, garnie de pierreries & surmontée d'une rosette d'environ mille écus romains. — Le cardinal, que le Pape s'est réservé *in petto*, est actuellement le cinquieme. Sa Sainteté déclara que c'étoit un sujet engagé dans l'Ordre de la prêtrise; ce qui exclut toute conjecture sur ceux qui n'y seroient pas. Le Souverain Pontife soutint très-bien toute la fatigue du consistoire du 12, qui fut très-long, puisqu'on y proposa différentes églises vacantes; rien ne prouve mieux qu'il jouit d'une meilleure santé, ce qu'on lui souhaitoit depuis quatre mois: cependant les médecins lui ont conseillé les bains d'*Ac-*

D 2 *qua-Santa.*

qua-Santa. Sa Sainteté a commencé à les prendre, & en continuera l'usage pendant trente jours.

On dit que l'ambassadeur d'Espagne est chargé de communiquer au Saint-Pere une affaire de la dernière importance : ceux qui sont dans l'habitude de vouloir deviner, prétendent qu'il s'agit de demander, au nom du Roi Catholique, la permission de lever le dixième des revenus du clergé d'Espagne pour subvenir aux fraix de la guerre contre l'Angleterre.

VENISE (*le 31 Juillet.*) Les vaisseaux de guerre le Phénix & la Galatée, de 80 canons chacun, ont fait voile pour l'isle de Corfou, d'où nous apprenons que tous les consuls francs, qui résidoient à Patras ou dans d'autres ports de la Morée, s'en sont retirés dans les isles de la domination vénitienne, pour ne point être enveloppés dans les troubles, dont cette presqu'isle va être la victime. La plus grande difficulté que le Capitan-Bacha éprouve dans son entreprise contre les Albanois, est l'insubordination qui regne dans tout l'empire ottoman : le Bacha de Scutari n'a pas obéi à l'ordre de faire avancer par mer & par terre les troupes de son département pour agir contre les rebelles. Au nombre des têtes envoyées à Constantinople est celle du Bacha de Larisse. Notre république continue en attendant de se mettre en défense ; & il ne cesse d'arriver ici des recrues de la Terre-Ferme, de l'Istrie & de la Dalmatie. Cependant la Porte nous a fait assurer qu'elle ne

1. Septembre 1779. 53
fongeoit point à nous molester en quoi que
ce fût.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 4 Août.) La cour impé-
riale s'est rendue le 29 Juillet de Laxembourg
au château de Schönbrunn, pour y passer le
reste de la belle saison. — Le 20, le ba-
ron Pierre-Philippe de Rathkeal, internonce
& ministre-plénipotentiaire de L. M. I, près
de la Porte ottomane, est parti par eau pour
sa destination. Il sera reçu avec les cérémo-
nies d'usage à Belgrade, d'où il continuera
sa route par eau jusqu'à Ruffschuck; mais de
ce dernier endroit il se rendra par terre à
Constantinople, devant sur tout son passage
recevoir les honneurs dûs à son caractère. —
On avoit cru que l'ambassadeur de Tripoli
aux cours de Suede & de Dannemarck étoit
chargé de conclure une alliance avec notre
cour à son passage ici; mais il en est reparti
dimanche dernier, sans avoir rien effectué à
cet égard.

Les deux fils de mylord North, premier-
ministre du Roi de la Grande-Bretagne, sont
arrivés ici depuis quelques jours & y reste-
ront plusieurs mois pour observer ce que cette
ville offre de rare & de remarquable. Ces deux
seigneurs promettent beaucoup, & paroissent
ne vouloir voïager que pour s'instruire & ac-
quérir de nouvelles connoissances afin d'ajou-
ter à celles qu'ils ont puisées dans leur pro-
pre país. — Le chevalier Keith, envoyé

extraordinaire & plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne, a reçu un courier de sa cour, qui lui a apporté la déclaration du Roi son maître, sur celle que la cour de Madrid a faite à celle de Londres. D'abord après l'arrivée de ce courier, le chevalier Keith se rendit à Laxembourg, où il eut une conférence avec le prince de Kaunitz.

— La famille d'Ahremberg, après avoir reçu toutes sortes de marques de faveur & d'affection de la cour impériale, est partie d'ici le 28 de ce mois pour retourner aux Pais-Bas. L'Impératrice-Reine ne s'est pas contentée de faire de magnifiques présens aux deux duchesses; mais Sa Majesté a encore fait distribuer des présens à toutes les personnes, tant hommes que femmes, qui se trouvent au service du duc ou de sa maison.

Deux quidams s'étoient avisés ces jours-ci de placer des mèches dans les environs d'Erdberg à un magasin à poudre; mais on a deviné heureusement leur noir & abominable complot, & on les a arrêtés. On croit que ce sont des déserteurs qui comptoient profiter du désordre qui en auroit résulté.

La réduction des troupes impériales a été enfin réglée de la manière suivante: savoir, les compagnies de 200 hommes renvoient 60 hommes tous natifs du país, pour dix mois chez eux. Ces soixante soldats conservent les armes & l'uniforme de leurs régimens respectifs & six florins de solde. Lorsqu'ils retourneront à leurs régimens pour y faire le service, ils recevront non-seulement la paie entière,

tiere, mais on leur donnera encore une certaine somme d'argent par mille pour rejoindre leur régiment : outre ces 60 hommes, dont il est parlé ci-dessus, 40 autres par compagnie obtiennent des congés illimités, mais sans uniforme & sans paie ; cependant ils restent engagés & doivent rejoindre leurs régimens au premier ordre. L'état des compagnies restera fort inégal : quelques-unes feront de 90 hommes ; d'autres de 80 & d'autres de 70, tous étrangers. Dans la cavalerie, parmi laquelle il ne se trouve presque point d'étrangers, il n'y a seulement que 19 hommes par compagnie de renvoies chez eux. Les soldats étrangers peuvent également obtenir des congés de la même maniere ; mais ils doivent donner une caution de 50 florins.

L'Empereur veut examiner par lui-même le plan des nouvelles forteresses que l'on se propose de bâtir sur les frontieres de la Bohême, & doit se rendre sur les lieux. On ne doute pas qu'il ne soit aussi ajouté de nouveaux ouvrages aux fortifications de Prague pour mettre cette place à couvert de toute insulte.

RATISBONNE (le 19 Août.) Il a été porté le 8 à la dictature un décret très-gracieux de la commission impériale, adressé à l'assemblée-générale de l'Empire à Ratisbonne & relatif à l'accession & consentement de Sa Majesté l'Empereur & de l'Empire au traité de la paix de Teschen, ainsi qu'à tous

les actes & conventions qui en font partie. Il est du contenu suivant :

Comme de la part de l'Impératrice-douairière Reine Apostolique de Hongrie & de Bohême il a été remis une lettre réquisitoire du 2 de ce mois, une 2^e. de S. M. le Roi de Prusse en date du 21 du mois dernier, une 3^e. du Sérénissime Electeur Palatin du 17, une 4^e. du Sérénissime Electeur de Saxe du 23, & une 5^e. du Duc des Deux-Ponts du 25 dudit mois, pour prier Sa Maj. l'Empereur d'accéder au traité de paix, signé le 13 Mai à Teschen par tous les ministres-plénipotentiaires assemblés pour discuter le point de la succession de feu Maximilien-Joseph Electeur de Bavière, lequel traité a été ensuite ratifié, ainsi que toutes les conventions & articles particuliers, Sa Maj. l'Empereur est dûment prié, en vertu du XIV^e. article du même traité de paix, de prendre, en qualité de Chef de l'Empire, les mesures nécessaires pour que l'Empire accède & donne son consentement au dit traité & à tous les actes & conventions qui en font partie. C'est en conséquence que Sa Majesté l'Empereur notifie ceci aux Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, à l'effet qu'ils donnent incessamment un décret très-respectueux pour que sa dite Majesté l'Empereur, en qualité de Chef de l'Empire, déclare son sentiment sur cet objet.

La lettre réquisitoire de l'Impératrice-Reine à Sa Majesté l'Empereur, dont il est

fait mention dans ce décret, est du contenu suivant.

Comme par la paix, conclue à Teschen, le 13 Mai dernier, entre moi & le Roi de Prusse, l'Empire doit être requis par toutes les parties contractantes & intéressées d'accéder à ce dernier traité, ainsi qu'à tous les actes & conventions qui en font partie & de donner son consentement à tous les engagements qui y ont été pris, je ne veux pas de mon côté manquer de satisfaire à cette obligation, & de présenter à Votre Majesté & Dilection cet instrument de paix, ainsi que tous les actes & conventions y annexés, en requérant Votre Majesté & Dilection de prendre, en qualité de Chef de l'Empire, les mesures nécessaires conformément aux constitutions du dit Empire, pour que tout l'Empire y accède & y donne son consentement. Je ne doute pas que Votre Majesté & Dilection ne condescende à cette réquisition qui a pour but la tranquillité de l'Allemagne. Au reste je suis, &c.

La lettre du Roi de Prusse à l'Empereur, qui concerne le même traité, est de la teneur suivante.

Attendu que par le XIII^e. article du traité de paix conclu à Teschen le 13 Mai de l'année courante, il a été convenu, que de concert avec l'Impératrice-Reine douairière de Hongrie & de Bohême, de même qu'avec l'Electeur Palatin & le Duc des Deux-Ponts, je requerrois S. M. l'Empereur & l'Empire de vouloir bien conférer à S. A.

Electoral Palatine, tant pour elle que pour toute la Maison palatine, les fiefs de l'Empire, situés tant en Baviere qu'en Souabe, tels qu'ils ont été possédés par le feu Electeur de Baviere; en conséquence j'ai voulu faire parvenir cette réquisition à V. M. Impériale, & la prier en même tems de la faire porter à l'assemblée de l'Empire, ainsi que de prendre tous les autres arrangemens conformes à la constitution germanique, afin que les sus-dits fiefs soient conférés de nouveau à la Maison palatine, tels qu'ils ont été possédés par le feu Electeur de Baviere. Je ne doute point, que V. M. n'accorde volontiers cette réquisition, qu'elle a déjà agréée d'avance; & je suis avec la plus grande amitié & estime, de Votre Majesté Impériale, l'affectionné cousin & frere.

(Signé) FREDERIC. (& plus bas)

FINKENSTEIN. DE HERTZBERG.

MUNICH (le 7 Août.) Le Sérénissime Electeur Palatin vient de donner un rescrit, par lequel il prolonge de trois mois en faveur des déserteurs le pardon général qu'il leur avoit accordé le 31 Décembre de l'année dernière. Depuis qu'il est question de mettre le militaire sur le pied palatin & de former les régimens de soldats des deux nations, il semble qu'il y ait un projet semblable à l'égard des dicasteres, qui seroient composés de membres partie bavaois & partie palatins; mais le tems doit seul vérifier une telle conjecture. Ce qu'il y a de plus vrai jusqu'ici, c'est qu'il est réglé qu'à l'avenir les simples cavaliers auront tous

un bord d'argent à leur chapeau, & que les officiers porteront des écharpes comme ceux de l'infanterie.

DRESDE (le 9 Août.) Le 26 du mois dernier, il est arrivé en cette ville un sergent de la garde russe, chargé d'apporter à la cour l'acte par lequel l'Impératrice de Russie lui garantit tout ce qui a été arrêté par le traité de paix, signé au congrès de Teschen. Le même remit aussi à S. Exc. Mr. de Stutterheim, ministre du cabinet, l'Ordre de Saint-André, que le comte de Panin avoit accompagné d'une lettre très-gracieuse.

Comme il a été frappé une quantité suffisante de monnoie au coin de Saxe, on a mis au billon les petites especes étrangères, & S. A. Sérénissime l'Electeur a enjoint à ses receveurs de n'en recevoir qu'à la concurrence de cinq écus tout au plus & de les déposer au trésor. De plus les especes d'argent au coin de Prusse sont entierement hors de cours dans l'électorat : les courtiers les échangent pour un & deux gros de rabais par écu, pour les faire passer dans les états prussiens, à mesure qu'ils en auront l'occasion.

BERLIN (le 10 Août.) Le Roi a nommé le major de Pirch, commandant du régiment de Hesse-Cassel, à la place du général-major de Gaudi : par cet avancement, le capitaine de Marquard est devenu major ; & le capitaine-lieutenant de Beulwitz a obtenu la compagnie vacante dans le régiment. — L'épouse du Prince Ferdinand de Prusse se trouvant de

nouveau enceinte , l'on a commencé les prières publiques à cette occasion.

Il paroît une ordonnance en sept articles , portant en substance , que les habitans de la campagne paieront à l'avenir les mêmes droits du café & des vins que les sujets des villes , & cela en vue d'arrêter la trop grande consommation de ces denrées qui font sortir l'argent du pais , & empêchent celle des productions du royaume : enfin la noblesse de la campagne aura seule le privilège d'acheter pour sa propre consommation 30 livres de café & 3 ahmes de vin ordinaire , sans paier aucun impôt. Au reste personne de la campagne n'osera y faire trafic de ces denrées , mais chaque particulier devra les tirer des villes les plus voisines.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 16 *Avût.*) Tout nous porte à croire que les Etats-généraux se détermineront à n'accorder ni les subfides que réclame l'Angleterre , ni les convois illimités que demande sa rivale. La république restera par ce moien dans un état de neutralité exacte & précise ; & il semble en effet que ce parti soit le plus convenable à ses intérêts & aux circonstances.

Une lettre de Londres porte ce qui suit :
Lorsque tout indique que nous sommes à la veille de grands événemens & d'une sanglante action , & qu'on nous parle d'une guerre générale , nous ne pouvons croire que la guerre

particulière, qui commence à peine, soit de longue durée : l'année dernière, tandis que le gouvernement prenoit bien de la peine à cacher au parlement la négociation pacifique entamée sous la médiation de l'Espagne, un de nos nouvellistes bien instruit, se trouva en état d'annoncer à diverses fois, que cette négociation étoit ou interrompue ou reprise : aujourd'hui nous apprenons par le même canal & par conséquent nous annonçons avec plus de confiance encore, que non-seulement l'Impératrice de Russie a offert sa médiation aux Puissances belligérantes ; mais même qu'on travaille déjà, sous ses auspices augustes, au grand ouvrage de la pacification générale : nous disons plus, il y a déjà eu des réponses données de part & d'autre aux propositions préliminaires, & la personne à qui nous sommes redevables de cette information si précocce, nous assure que jamais paix n'a été précédée par des circonstances qui dussent si probablement la produire.

BRUXELLES (le 15 Août.) Une grande partie du régiment d'Arberg, dragons, est arrivée le 3 pour être répartie en différentes villes & y rester en garnison. S. A. R. fit l'honneur à ce corps, qui avoit à la tête son colonel-propriétaire le général comte d'Arberg, de le voir parader sur la place du Sablon, & elle témoigna être très-fatisfaite du bon état de cette partie du régiment.

Le lord Grantham, ci-devant ambassadeur de S. M. Britannique à la cour d'Espagne, & Mr. Munro, ci-devant consul-général du

même Monarque à Madrid, arriverent à Ostende le 31 du mois passé, venant en dernier lieu de Paris, pour continuer leur voyage vers Londres par le paquebot qui va de-là à Douvres.

Le 12 au matin, un cotter anglois étant en rade & voiant passer auprès de la ville un petit canot, est allé à sa poursuite; mais craignant les bancs de sable, il a mis sa chaloupe en mer avec quelques hommes de l'équipage armés de fusils, qui, après une petite escarmouche, se sont emparés du canot: on suppose qu'il étoit chargé de quelques gens d'équipage françois, qui vouloient se sauver dans notre port ou sur la côte. Cette petite attaque s'est faite si près de la ville que notre artillerie a tiré sur le cotter anglois (a).

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 13 Août.) La cour a reçu le 9 des dépêches de l'amiral Hardy, qui continue de croiser avec toute sa flotte à l'entrée de la Manche pour attendre les ennemis. Le commodore Jonston l'a joint après s'être montré assez inutilement sur les côtes de France. — On redouble de tous côtés les moyens de se défendre sur terre & sur mer, on arme tous les vaisseaux capables de

(a) Suivant les loix observées dans les ports neutres, ces sortes d'attaques doivent se faire hors de la portée du canon de la place.

tenir la mer; les troupes campées en divers endroits peuvent se réunir en peu de tems dans les lieux où les ennemis se présenteront; dans chaque province les habitans s'exercent au maniement des armes; & les ennemis trouveront par-tout de la résistance. — Tandis qu'on attend la nouvelle de la prise de Carlestown, divers avis annoncent que le général Prévôt a échoué dans deux attaques qu'il a faites pour réduire cette place à capituler, & que la plupart de son monde a été tué ou fait prisonnier; mais les ministres assurent qu'ils n'en ont aucun avis authentique.

Nos négocians voient maintenant, contre leur attente, arriver dans nos ports toute la flotte marchande qu'ils attendoient des Antilles avec impatience. Cette flotte composée de 280 navires, partit de Saint-Kitt le 15 Juin dernier sous l'escorte des vaisseaux du Roi le St. Alban de 60 canons, l'Isis de 50 & de quelques bâtimens armés; & elle est entrée en Angleterre sans avoir perdu un seul navire. Au départ de cette flotte de Saint-Kitt la flotte marchande d'Angleterre y étoit aussi heureusement arrivée; & la flotte de la Jamaïque destinée pour l'Angleterre est attendue dans le mois courant. Une malte arrivée hier de la Jamaïque annonce l'arrivée de la flotte d'Angleterre dans ce pais-là, ainsi que du régiment destiné à renforcer la garnison de l'isle. On fait maintenant des vœux pour celle de la Jamaïque, qui a mis en mer au commencement de Juin, forte d'environ 200 voiles. Quant à la situation des affaires aux Indes-

occidentales , les rapports qu'on a reçus portoient qu'il n'y avoit rien de nouveau à cet égard ; & que le comte d'Estaing continuoit de se tenir à la Martinique, aiant tenté à la vérité itérativement d'en sortir, mais y étant toujours rentré à l'approche de la flotte angloise. D'un autre côté, on vient de recevoir le fâcheux avis d'une nouvelle perte que nous avons faite dans cette partie du monde; favoir, celle de l'isle de St. Vincent, dont l'escadre de M^r. de la Motte-Piquet s'est emparée le 17 Juin, après une attaque de trois jours, durant laquelle les natifs de l'isle ont beaucoup assisté les François. C'est le brigantin armé, le Bottetourt, parti de la Barbade le 1. Juillet, & entré hier matin à Portsmouth, qui a apporté cette nouvelle.

Les Catholiques-romains d'Irlande ont jugé devoir donner dans la conjoncture présente, où ce royaume est menacé d'une invasion par deux Puissances attachées à leur culte, des assurances de leur fidélité & de leur zele pour les intérêts du gouvernement. En conséquence ils ont résolu de présenter au vice-roi deux adresses, l'une pour lui-même, l'autre pour être envoyée en cour. Le comte de Buckinghamshire s'étant prêté à leur réquisition, leur adresse au Roi a été insérée avec plusieurs autres, particulièrement avec une des habitans de l'isle de Guernsey conçue en termes très-offensans pour la France & l'Espagne, dans la gazette de Londres du 31 Juillet. Celle des Catholiques irlandois est de la teneur suivante.

Très-gracieux Souverain,

1. Septembre 1779.

62

Très-gracieux Souverain ,

Nous les fideles , loiaux & respectueux sujets de Votre Majesté , les Catholiques - ro-mains de votre royaume d'Irlande , demandons humblement la permission de nous mettre aux pieds de Votre Majesté , empresseés dans cette conjoncture très-alarmante de renouveler les assurances sinceres de notre attachement à votre Personne roiale & à votre gouvernement , & de déclarer notre zele inaltérable pour le succès des armes de Votre Majesté contre les ennemis réunis de l'empire britannique. Reconnoissans des bénédictions multipliées , dont nous avons joui en commun avec le reste de nos co-sujets sous le gouvernement doux & libre de Votre Majesté & de vos ancêtres roiaux , & remplis particulierement de gratitude pour les bienfaits , qui nous ont été accordés par la libéralité d'une législation éclairée pendant le regne de Votre Majesté , nous ne pouvons voir qu'avec horreur & ressentir avec indignation les tentatives insidieuses & lâches des cours de France & d'Espagne pour troubler la paix & ruiner le bien-être des états de Votre Majesté. Certains de la sincérité de notre zele , & convaincus de la ferme union de nos co-sujets de quelque dénomination qu'ils soient , toutes les fois qu'une partie de l'empire de V. M. se trouve attaquée , nous ne doutons point que , sous la volonté de Dieu , V. M. ne soit promptement & efficacement en état de châtier l'insolence & de punir la perfidie

I. Part.

F

de tous vos ennemis, ainsi que de garantir la sûreté & de rétablir universellement la paix dans tous vos domaines, au bonheur desquels nous avons un intérêt si essentiel, & dont nous sommes indispensablement obligés de défendre la constitution, si long-tems l'envie & l'admiration de toute la terre.

A. Dublin, le 22 Juillet 1779.

(Signé) Pour nous-mêmes & pour la noblesse catholique-romaine d'Irlande : *Gormanston, Kenmare, Caher.*

Pour nous-mêmes & pour les Catholiques-romains, possesseurs de terres en Irlande : *Rob. Butler, Wil. Cooke, John Whyte.*

Pour nous-mêmes, pour les négocians, marchands & autres Catholiques-romains d'Irlande : *Anthony Dermott, Ed. Moore, Tho. Braughall.*

On construit, dit-on, dans l'arsenal de Portsmouth, cinq brûlots d'une construction nouvelle dont l'invention est due à sir Charles Hardy, & que l'on croit être en état de joindre la grande flotte à la fin de ce mois; l'effet en doit être terrible. En même tems on voit sur les chantiers de Plymouth, un grand navire du port de 600 tonneaux, lequel doit monter six pieces de 36 livres de balle qui seront tirées à boulet rouge; les grils à rougir les boulets soit ordinaires, soit ramés, sont également exécutés sur un plan nouveau que l'on dit supérieur à tout ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent dans ce genre: les boulets simples sont destinés à mettre le feu aux corps des vaisseaux, les boulets ramés

1. Septembre 1779.

67

més à détruire, emporter, consumer les agrès.

On a fait la comparaison suivante de l'état respectif dans lequel se trouvoient l'Angleterre & la France au commencement de la dernière guerre, & de celui dans lequel ces deux Puissances se trouvent au commencement de celle-ci à l'égard des forces navales.

En Septembre 1755.

Marine angloise.			Marine françoise.		
Vaiff.	Can.	Hom.	6 de	- - -	10
1	110	1100	21	- - -	74
5	100	1000	1	- - -	72
13	90	700	4	- - -	70
8	30	600	31	- - -	64
5	74	500	12	- - -	60
20	70	480	6	- - -	50
39	60	400	32 frégates.		
3	54	350	113 voiles.		
28	50	300			
4	44	250			
35	40	250			
42	20	140			
31 de 18 à 10	- -	100			
243 voiles.					

Alors l'Angleterre avoit 130 voiles de plus que la France.

En Juillet 1779.

Forces navales de l'Anglois.		Forces navales de la Maison de Bourbon.	
Vaiff. de ligne, -	78	La France, - - -	89
Frégates, floops, cotters, &c. - -	104	L'Espagne, - - -	49
En tout	182	Vaiff. de ligne, -	138
		Voil. frégates, &c. -	97

En tout 235 voiles.

Aujourd'hui la Maison de Bourbon a 58

voiles de plus que l'Angleterre. Mais pour cela nous ne perdons pas courage, nous espérons que l'énergie de la nation se déploiera avec plus d'éclat à proportion du danger qui nous menace, que la valeur & l'intelligence compenseront le nombre & l'étendue des moïens, & que nos forces mieux unies & plus sûrement dirigées feront d'un effet plus terrible que celles de nos ennemis (a).

*Extrait d'une Lettre de Plymouth,
du 25 Juillet.*

“ Nous avons été ces jours-ci dans des alarmes itératives par des incendies : la nuit du 22 au 23 de ce mois, entre minuit & une heure, le feu éclata au bureau de l'avitaillement dans le magasin de biscuits. La confusion fut d'abord d'autant plus grande, &

(a) Telle est la manière dont on envisage les affaires dans cette capitale de l'Angleterre. Sans doute qu'on les envisage autrement à Paris & à Madrid; mais ne seroit-il point ridicule, de faire parler dans un Journal les Anglois d'une manière opposée aux intérêts nationaux? Quelle absurdité de prétendre qu'un Journaliste doit dans tous les articles exprimer les sentimens d'une seule nation. Je connois des gens qui se plaignent de ce qu'à l'article de Londres, je ne dis pas à chaque ordinaire que les Anglois sont perdus, & d'autres qui voudroient que les nouvelles de Paris présageassent la défaite de Mr. d'Orvilliers. Le bon sens veut au contraire, que suivant les endroits d'où les nouvelles nous viennent, j'annonce les craintes & les espérances qui occupent les esprits & qui fixent l'attente des peuples.

les flammes firent des progrès d'autant plus rapides, qu'on manqua de seaux & d'eau, & qu'il se passa une heure entiere avant qu'on parvint à faire jouer une pompe. Après ce premier désordre, par le secours continuel d'eau & par le courage de ceux qui étoient au travail, l'on empêcha le feu de se communiquer aux bâtimens contigus; & il fut éteint en trois heures de tems. L'on ne sauroit assez donner d'éloges aux officiers & soldats du bataillon de milices de Devonshire, qui, en moins de dix minutes après le premier tocsin, marcha de ses barraques au chantier, & aida beaucoup à arrêter les flammes. Le dommage est estimé 3 à 4 mille liv. sterl. „

“ Ce matin, dimanche, à onze heures, nous avons eu une seconde alarme : le feu avoit de nouveau pris au chantier dans l'atelier des peintres. L'idée, où l'on étoit que ces accidens réitérés ne pouvoient être dûs qu'à des incendiaires, contribua à augmenter la confusion; chacun accourut de l'église, & les régimens de milices battirent aux champs: les rues étoient si remplies de monde, qu'on avoit de la peine à y passer. Cependant par l'activité des ouvriers du chantier, les flammes ont bientôt été éteintes; & tout le dommage ne passè pas 20 liv. sterl. „

“ Il paroît que le premier de ces accidens n'a été occasionné que parce qu'on avoit mis une quantité de biscuits trop chauds dans des sacs, & le second par un tonneau de suif qu'on chauffoit : mais, quoiqu'ainsi il n'y ait point d'apparence de complot, l'on a fait

deux ou trois personnes suspectes, qu'on prétend être François; & l'on a doublé la garde au chantier, où l'entrée n'est permise à aucun étranger „

*Extrait d'une Lettre de l'isle de Gorée,
le 11 Mai.*

“ Le 8 de ce mois au matin, nous arrivâmes ici dans l'attente de nous emparer des forts & batteries appartenant aux François sur cette petite isle, qui n'a que trois milles de circonférence : après que nous eûmes fait voile de Madere, l'amiral Hughes donna à notre capitaine le signal de se rendre à son bord, afin de lui remettre ses instructions pour l'attaque de la place; mais heureusement nous trouvâmes que l'isle étoit évacuée depuis le mois de Février dernier „

“ Nous avons débarqué sur l'isle quelques-uns de nos volontaires de Galles; mais nous trouvons qu'il n'y a point lieu d'y laisser en garnison notre régiment de Montagnards-Ecoffois, comme nous nous y étions attendus. Nous avons trouvé ici deux chaloupes & une goëlette chargées d'armes & de poudre, dont nous nous sommes emparés, ainsi que de quelques autres petits bâtimens, arrivés depuis que nous avons pris possession de l'endroit. Les François ont emmené presque tout leur canon au Sénégal. Ils ont, à ce que l'on apprend, beaucoup fortifié cet établissement, qui est éloigné d'ici de 30 milles par la voie de terre. Le chevalier Hughes a dû renoncer au projet de le reprendre, d'autant plus que le peu de profondeur de la barre en cette saison ne

1. Septembre 1779.

71

lui permettroit point d'y employer les vaisseaux de ligne : d'ailleurs l'été y est si excessivement chaud , que les foldats & les matelots seroient absolument hors d'état de traîner le canon à une si grande distance , sans le secours de chevaux , dont nous manquons. L'amiral a ordonné au vaisseau du Roi , la Vengeance de 74 canons , & à la frégate l'Actéon de 44 , de croiser ici durant un mois : après quoi ils doivent se rendre aux Indes-occidentales.

F R A N C E.

PARIS (le 15 Aout.) Sa Majesté a nommé coadjuteur de l'évêché de Perpignan , l'abbé d'Agay , vicaire-général de l'évêché d'Autun ; à l'abbaye d'Auberive , Ordre de Cîteaux , diocèse de Langres , l'abbé du Fumal , vicaire-général du diocèse de Cambrai ; à celle de Beauport , Ordre de Prémontré , diocèse de Saint-Brieux , l'abbé de Goyon , vicaire-général du diocèse de Rouen ; à celle d'Essonne , Ordre de Saint-Augustin , diocèse de Soissons , l'abbé de Castellanne de Mazaugues , aumônier du Roi ; à celle de Lille-Dieu , Ordre de Prémontré , diocèse de Rouen , l'abbé de Vintimille , aumônier du Roi ; à celle de Saint-Aubin-des-Bois , Ordre de Cîteaux , diocèse de Saint-Brieux , l'abbé de Nays de Quemadec , vicaire-général du diocèse de Châlons-sur-Saône ; & à celle de Boschaud , Ordre de Cîteaux , diocèse de Périgueux , l'abbé d'Escairac , vicaire-général du diocèse de Saint-Claude.

Par une ordonnance du 8 Avril, Sa Majesté voulant expliquer ses intentions sur le choix des sujets qui pourront être admis par la suite pour servir en qualité d'officiers dans le corps-roiial de l'artillerie, ainsi que sur les différens degrés d'instructions dont ils seront tenus de se justifier; considérant d'ailleurs que le nombre des capitaines en second, actuellement attachés à chacun des sept régimens du dit corps, est insuffisant pour fournir aux différens objets de service qu'ils ont à remplir, tant aux forges, fonderies, manufactures d'armes, arsenaux de constructions & écoles, que dans les places & sur les côtes, elle établit six places d'élèves dans chacune des écoles du corps-roiial de l'artillerie, & porte de dix à douze les capitaines en second attachés à chacun des régimens de ce corps. — Le conseil du Roi vient de casser & annuler un arrêt du parlement de Bourgogne, portant
 „ suppression d'une affiche qui avoit été faite
 „ en cette province de lettres-patentes regis-
 „ trées seulement au parlement de Paris, &
 „ défenses de publier à l'avenir aux lieux de
 „ son ressort de pareilles lettres, jusqu'à ce que
 „ cette cour les ait elle-même dûment véri-
 „ fiées „. Le Roi a également supprimé les poursuites que le parlement de Dijon avoit voulu faire contre le premier - secrétaire de l'intendant, qui, en son absence, avoit ordonné cette affiche &c. — Un édit enregistré en parlement le 10 de ce mois, supprime le droit de main-morte & de servitude dans les domaines du Roi & dans tous ceux tenus

1. Septembre 1779.

73

par engagements, & abolit généralement le droit de fuite sur les serfs & main-mortables.

Traduction d'une Lettre du sieur Jay, président du congrès, au sieur Gérard, en date du 24 Mai 1779, & d'une résolution du congrès en date du dit jour.

Monfieur, comme l'acte ci-inclus fournit une preuve non équivoque de l'attachement du congrès pour les sujets de leur grand & bon allié, je suis persuadé que vous aurez autant de plaisir à le recevoir que j'en ai à vous le transmettre. Tant que les deux alliés continueront ainsi d'épouser respectivement leurs différentes causes, une confiance mutuelle donnera de la consistance à leurs traités, de la vigueur à leurs efforts & de la tablature à leurs ennemis communs.

J'ai l'honneur d'être &c.

En congrès, le 24 Mai 1779.

D'autant qu'il a été représenté au congrès, que l'ennemi, lors & depuis qu'il a mis pied à terre dans la Virginie, a commis des noirceurs sans nécessité & des cruautés outrageantes, tant envers des citoiens de cet état qu'envers plusieurs sujets de S. M. Très-Chrétienne, résidans dans cette partie du continent, en mettant à mort de propos délibéré & de sang-froid plusieurs d'iceux, quoiqu'ils se fussent rendus, & en abusant des femmes & désolant le pais par le feu :

Résolu, " que le gouverneur de la Virginie sera requis de faire les enquêtes les plus

„ Promptes, afin de reconnoître la vérité des
 „ représentations ci-dessus, & de transmettre
 „ au congrès les preuves qu'il pourra recueillir
 „ à ce sujet „

Résolu, “ que le congrès rendra la pareille
 „ pour les cruautés & infractions aux loix,
 „ commises dans ces états contre les sujets de
 „ S. M. Très-Chrétienne, de la même ma-
 „ nière & en usant des mêmes mesures, que
 „ l'ennemi a employées contre les citoyens du
 „ susdit état; & que la protection du congrès
 „ s'étendra en toute occasion également pour
 „ les sujets des deux Puissances „

(*Signé*) Ch. Thompson, *secrétaire*.

Les bruits de la conquête de l'île de Saint-Vincent & même de celle de Grenade se soutiennent toujours : cependant le ministère n'en a pas encore de nouvelle directe. Mr. le docteur Franklin n'a pas non plus reçu ministériellement l'avis de la défaite des Anglois dans la Caroline, quoiqu'il y ait les plus fortes présomptions qu'il n'est pas mal-fondé. Le rapport circonstancié qui en a paru dans la gazette de New-York, & qui a été autorisé par le silence de la cour de Londres, a été confirmé par divers vaisseaux arrivés à Bilbao, à Bayonne & à Bordeaux. Il y est dit en substance “ qu'un
 „ corps de 3 à 4 mille hommes de troupes
 „ britanniques s'étant approché à marches
 „ redoublées de Carls-Town, les habitans
 „ de la ville, les milices de cette partie de
 „ la Caroline, & les équipages des bâtimens
 „ qui se trouvoient alors dans le port, se réunirent & allèrent à la rencontre de leur

„ ennemi à 7 milles angloises de la ville :
 „ renforcés peu après par un détachement
 „ que leur envoya le général Washington ,
 „ & qui arriva justement à tems , ils attaque-
 „ rent les troupes roiales & remportèrent sur
 „ elles une victoire complete : quatorze cents
 „ hommes en furent tués , un grand nombre
 „ fait prisonnier , & le reste dispersé „ Les
 Anglois avouent que le général Prévôt a
 échoué dans son entreprise sur Carls-Town ,
 mais ils prétendent qu'il n'a point été battu.

Enfin un courier arrivé le 7 en cette capitale a appris à S. Exc. le comte d'Aranda , que la flotte de Cadix s'est réunie le 23 Juillet à celle de M^r. d'Orvilliers. Aussi - tôt cet ambassadeur s'est rendu à Versailles , pour en informer Sa Maj. — La nouvelle de la jonction des flottes a été bientôt suivie de celle de leur arrivée sur nos côtes ; & en ce moment l'on vient d'apprendre , “ que l'armée
 „ navale des deux couronnes est entrée à plei-
 „ nes voiles dans la Manche , vendredi der-
 „ nier 6 Août , à cinq heures du matin , au
 „ nombre de 112 voiles , dont 66 vaisseaux
 „ de ligne , 20 frégates , 26 corvettes , brû-
 „ lots , ou autres petits bâtimens „ Ainsi nous
 sommes à la veille d'apprendre des événemens
 intéressans ; & il n'y a point de doute , que
 l'embarquement des troupes ne s'exécute en
 ce moment. L'escadre de Cadix , au nombre
 de 27 vaisseaux de ligne , trouva celle du
 comte d'Orvilliers à la hauteur de la Corogne ;
 & le 26 les deux flottes se sont incorporées
 l'une dans l'autre aux acclamations & aux cris

de joie des équipages des deux nations, pour ne former qu'une seule armée combinée. M^r. d'Orvilliers dans ses lettres au ministre de la marine témoigne, qu'il est très-content des officiers espagnols, & qu'il y regne la plus grande harmonie entre les deux flottes.

Si les ennemis sont rentrés dans la baie de Torbay, comme on le dit, le projet est de les y brûler, & c'est très-possible; ils auroient pris le plus mauvais parti : si c'est à Plymouth, on peut les y bloquer avec une partie de nos forces qu'on dit de 66 vaisseaux de ligne & 35 frégates & autres bâtimens de toute espece, tandis qu'avec le reste nous ferons librement notre descente, où nous voudrions. Les ordres sont envoyés dans tous les ports d'embarquement pour que personne ne découche de son bord, & l'on porte à 40,000 hommes les troupes à débarquer. On mande pour certain la mort du fils de M^r. d'Orvilliers; ce qui rend ce général plus intéressant & plus grand. On revient à l'arrangement dont on a parlé. On dit que l'armée sera partagée en deux : la portion la plus considérable de 23 vaisseaux françois & de 28 espagnols, sera sous les ordres de M^r. d'Orvilliers; & la seconde de 15, dont 8 espagnols & 7 françois sous ceux de Cordova. On ajoute qu'Ulloa à la tête de 4 autres est détaché pour une expédition secrète. Si les Anglois sont rentrés, M^r. d'Orvilliers les bloquera, tandis que Cordova avec sa division protégera la descente. Cet arrangement a de la vraisemblance; mais ce n'est qu'une spéculation.

1. Septembre 1779.

77

M^r. le prince de Montbarey est resté près de huit jours de plus qu'il n'avoit cru dans sa visite des ports & des côtes de Normandie & de Bretagne. Il a vû l'exercice des embarquemens simulés qui se font, tant pour essayer des bateaux, que pour s'assurer au juste du nombre d'hommes qu'ils contiennent & qui est de 45 à 50. Le régiment du Roi que M^r. le duc du Chatelet, quoique malade, a été joindre au commencement de ce mois à Caen, en est parti le 21 pour se rendre à Honfleur; il n'y a pas apparence qu'il soit du premier embarquement; ceux qui y sont destinés sont disposés de sorte qu'ils puissent être tous rassemblés en moins de six heures.

On voit par la lettre écrite de la part de M^r. le comte de Vaux à tous les colonels-commandans des régimens d'infanterie de l'armée de Normandie pour les instruire sur toutes les mesures qu'ils doivent prendre, qu'il a été réglé qu'au premier moment de l'expédition, il ne seroit embarqué que le plus petit nombre de chevaux possible; mais qu'aussitôt que les circonstances le permettront, il fera fait un envoi de ceux nécessaires tant aux officiers supérieurs que particuliers pour la continuation de la campagne; ce général avertit aussi parmi les amples détails de cette lettre, que n'ayant pas été possible de former des magasins de fourrages dans les cantonnemens des troupes, le Roi ne nourrira pas les chevaux des officiers & qu'ils s'arrangent en conséquence.

Un précis historique des différentes des-
centes

centes que l'on a tenté de faire en Angleterre, ou qui ont été exécutées depuis celle de Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie, apprend que de 44 tentatives de descentes & de conquêtes, 32 ont réussi, & 12 seulement ont manqué de succès; encore dans ces 12 compte-t-on les foibles efforts que fit à plusieurs reprises le Prétendant pour se mettre en possession du trône.

Le camp de Flandres n'est pas encore formé : le prince de St. Maurice, nommé pour y être employé, ne doit partir que le 10 Août pour se rendre à Dunkerque, étant revenu ici avec le prince de Montbarey, son pere, qu'il a accompagné à sa visite des côtes. Ce ministre a été entre autres à Cancale, où il se construit un fort, pour empêcher les Anglois d'y exécuter une entreprise pareille à celle qu'ils y firent dans la dernière guerre. Malgré le retour de Mg^r. le duc de Chartres, l'on se persuade, que ce prince a toujours le dessein de s'embarquer *incognito*, sous le nom de comte de Joinville, avec le comte de Rochambeau, qui commandera dans l'expédition projetée l'avant-garde composée de troupes légères; qu'à cet effet il a frété deux bâtimens pour le transport de ses équipages; & qu'il n'est revenu à Paris qu'en attendant l'arrivée du comte d'Orvilliers.

On apprend que tous les officiers suisses, tant au service de l'Espagne que de la France en semestre, sont retournés à leurs régimens respectifs, après en avoir reçu les ordres. Il est enjoint aux capitaines des régimens suisses à

la solde de la France de compléter leurs compagnies jusqu'à la concurrence de 150 hommes. De plus, la cour de Versailles demande, dit-on, aux Cantons suisses ses alliés les six mille hommes qui lui ont été promis & garantis par la dernière convention faite avec eux, au cas que la France fût enveloppée dans quelque guerre.

Le prix que l'académie françoise doit adjuger le jour de St. Louis, au meilleur éloge de Voltaire en vers, est remporté par Mr. de Schuwalow, seigneur russe, déjà auteur de l'Épître à Ninon-l'Enclos. (Voiez le Journal du 15. Juillet 1774, p. 81). Il étoit naturel que le génie le plus propre à célébrer une fille de joie, le fût aussi à faire l'apothéose de l'auteur de la Pucelle. — Le prix de prose, dont le sujet est l'éloge de l'abbé Suger, est remporté par M^r. Garat, avocat de Bordeaux.

M O R T S.

Albert de Schröder, général-major au service de L. M. I. & président du bureau-général d'artillerie, est mort à Vienne le 22 Août d'une maladie de langueur, dans la 51. année de son âge.

Il est mort à Rome le mois dernier un vertueux ecclésiastique, nommé Abbi, élève du séminaire romain, âgé de 72 ans, dont on peut dire que tout l'emploi a été pour la gloire de Dieu. Les prédications, confessions, visites journalières des hôpitaux, enfin le soin des soldats ont fait son unique occupation; chargé de la confiance de plusieurs cardinaux & de personnes du premier rang, sa pauvreté a été telle que ses obsèques furent faites par la libéralité de quelques-uns de ses illustres pénitens.

Philippe-Joseph Thomas, chanoine de la cathédrale de St. Martin à Ipres, jubilaire de 20 ans de prêtrise, mourut à Ipres, au mois de

Juillet, âgé de 95 ans. Il étoit né le 29 Décembre 1684, fut ordonné prêtre en 1709, & a rendu le service à l'église cathédrale près de 90 ans, ayant été enfant de chœur en 1690. Il ne croyoit pas que son grand âge le dispensât de donner aux jeunes chanoines l'exemple de la plus grande assiduité à l'Office divin.

Dans le dernier Journal p. 555 à la marge lisez : *quos deprimit, eleva.* — P. 585, l. 3, *Rafael*, lisez *Rafael.* — P. 599, l. 10, de *briser*, lisez de *se briser.*

T A B L E.

TURQUIE	{ Constantinople.	33
	{ Alger.	36
SUEDE.	(Stockholm.	37
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	38
POLOGNE.	(Varsovie.	39
	{ Madrid.	40
	{ De la Corogne.	43
ESPAGNE.	{ De la Havane.	46
	{ Carthagene des	
	{ Indes.	47
PORTUGAL.	(Lisbonne.	48
ITALIE.	{ Rome.	51
	{ Venise.	52
	{ Vienne.	53
	{ Ratisbonne.	55
ALLEMAGNE.	{ Munich.	58
	{ Dresde.	59
	{ Berlin.	59
	{ La Haye.	60
PAYS-BAS.	{ Bruxelles.	61
ANGLETERRE.	(Londres.	62
FRANCE.	(Paris.	71
	Mores.	79